

SOMMAIRE

Editorial: Du neuf et du vieux	1
Articles:	
V.Y. Mudimbe: A. KAGAME: une année déjà	2
T. Tshilema: Quelques aspects de Rya Murari, Capitale du Ndorwa	9
M. Nduwamungu: L'édition rwandaise va-t-elle se retrouver?	31
J. Ntamuhungiro: Les réfugiés	40
Actualités rwandaises	
G. Musy: Après un colloque de l'ONAPO ...	58
Dans l'Eglise au Rwanda	
G. Theunis: Foi et culture rwandaise	85
C. Lombiser: A Kibungo et Byumba: année synodale	88
A travers livres et revues	
Disparités régionales en matière d'éducation — Formation scolaire de la femme rwandaise — Etude comparée des politiques éducatives au Rwanda	91
Signes du temps	
L'itinéraire d'un peuple — Mourir au Texas	102-106
Courrier des lecteurs	
La catéchèse au Lycée de Nyundo — Pour un CERA au service de la jeunesse	107-108

LES REFUGIES

« Les réfugiés africains sont un problème africain. Je ne crois pas quelle fait de s'attaquer au problème de 3 à 4 millions de personnes et de leur donner une chance de refaire leur dignité et leur vie soit une tâche impossible pour 46 nations et 360 millions d'habitants. »

Julius NYERERE

DIALOGUE

DIALOGUE N° 96

Janvier-Février 1983

ONT COLLABORE A CE NUMERO

- V.Y. MUDIMBE, Ecivain zairois, Haverford College, USA
 TSHILEMA TSHIHILUKA, Chercheur, INRS, Butare
 M. NDUWAMUNGU, Bibliothécaire, Kigali
 J. NTAMAHUNGIRO, Stagiaire à Dialogue
 G. MUSY, Dominicain, de la revue Dialogue
 G. THEUNIS, Père Blanc, Paroisse de Nyamirambo, Kigali
 C. LOMBRISER, Dominicain, Club Rafiki, Kigali
 S. NTIGASHIRA, Chef du Service des Affaires Educationnelles, Cultu-
 relles et Sociales à la Présidence de la République,
 Kigali
 G.M. DION, Dominicain, Projet Alpha-Caritas, Kigali
 A. DUCRY, Journaliste, Fribourg, Suisse
 P. MAVENCE, Jésuite, professeur de catéchèse, Gisenyi
 J.-M. DUSSART, Paroisse de Kanyanza, Diocèse de Kabgayi

Abonnements: Rwanda: Un an: 800 fr. rwandais / Etudiant 600 fr.

Banque Commerciale du Rwanda n° 3778/92 Kigali
 ou par mandat-poste Dialogue B.P. 572 Kigali
 ou par un Economat Général.

On peut aussi souscrire un abonnement chez le Père Louis PIEN
 à Gemeca (Procure de Kigali).

Burundi: Un an: 1000 fr. bu.
 Dominicains — B.P. 2960 Bujumbura

Etranger: Un an: 1000 fr. belges ou 50 Fr. suisses
 CCP 000-0031366-35 Abbé J. Massion, Bruxelles.
 CCP 17-2941, R. Aebischer, Fribourg / Suisse

En vente: à la Librairie Caritas, à Kigali.
 : à la Librairie Universitaire, Butare

Adresser la correspondance:

Rédaction et Abonnements « Dialogue » B.P. 572 Kigali

IMPRIMERIE DE KAGAYI

Editorial

DU NEUF ET DU VIEUX !

Voici le premier numéro de 1983. DIALOGUE se ré-
 jouit de retrouver ses lecteurs et leur propose des
 thèmes aussi riches que variés.

Ce numéro s'ouvre par un article sur l'abbé KAGAME,
 décédé il y a un peu plus d'un an. Un ami et un savant,
 V.V. Mudimbe nous restitue la figure de ce "giant" du
 Rwanda et de l'Afrique, sans tard ni contescendance.
 Devrière un visage de masque se cachait un homme doux,
 compréhensif mais aussi souffrant.

Le second texte nous révèle un site du Rwanda an-
 cien où devaient se côtoyer un jour archéologues et
 touristes. La lecture en est aisée, soutenue par quel-
 ques données historiques.

Mais il y a des sujets dont l'actualité demeure:
 la presse, les réfugiés, les problèmes de la démographie.
 L'intérêt du lecteur restera soutenu et croissant à tra-
 vers les espoirs mais aussi le désenchantement de l'édi-
 tion rwandaise, le calvaire des réfugiés, les rencontres
 dont l'issue se perd dans le méandre des discours à dé-
 haut de solutions concrètes et immédiates.

Sans de vous retrouver avec le même entraîn dans
 deux mots, surtout si vous nous avez fait l'amitié de
 renouveler votre abonnement, nous vous souhaitons une
 très bonne lecture. Votre fidélité est le gage du suc-
 cès de la revue qui est votre revue.

DIALOGUE

Le 2 décembre 1981 s'éteignait à Nairobi l'Abbé Alexis KAGAME.

Un an déjà nous séparé de la date de sa mort. DIALOGUE avait publié à l'époque quelques pages consacrées à honorer sa mémoire.

Depuis, d'autres auteurs ont pris la plume dans le même sens. Nous ne résumons pas à l'envie de présenter à nos lecteurs de larges extraits d'un article publié dans l'excellente revue française: "Recherche - Pédagogie et Culture"

Janvier - mars 1982 dû à la plume de V.V. Mudimbe, autrefois doyen de la Faculté des Lettres de l'Université Nationale du Zaïre.

La première rencontre entre KAGAME et Mudimbe ne se situe pas au campus de Lubumbashi, mais à Butare en 1960.

Mudimbe était alors novice bénédictin à ... Gikindamuyaga !

L'image qui s'impose immédiatement à moi pour rappeler Alexis Kagame est celle de grandeur. En effet, Alexis Kagame aura été et demeurera un géant . Il était et reste grand.

Grand, il l'était certes physiquement et c'est ce qui frappait tout de suite lorsqu'on l'approchait pour la première fois : il était d'une taille peu commune et d'une robustesse tranquille. Il semblait de roc, et son fort visage, que l'âge avait quelque peu alourdi ces dernières années, affichait , presque violemment, une puissance invincible, à peine atténuée par l'extrême bonté des yeux. Il était d'une lignée, et semblait , jusque dans son corps, affirmer l'ascendance qui était la sienne. Mais au lieu de la sveltesse des

Seigneurs de Mugambanzi, la nature lui avait fait don, en plus de la hauteur des siens, de la massivité exiguée par la tradition pour les maîtres du monde.

Grand, il l'était aussi, et de manière éminente, par et dans sa propre vie. Une vie qui aura, non seulement épousé l'histoire de son pays en ses bonheurs comme en ses malheurs, mais aussi, profondément, marqué par sa fécondité, le destin des sciences humaines en Afrique et, particulièrement, la réflexion sur l'identité africaine. Son oeuvre est là, monumentale et complexe. Des exégètes subtils, comme Janheinz et Dominique Nothomb, en ont repris catégories et hypothèses pour dire l'Afrique et présenter sa culture. La philosophie, comme l'histoire, la linguistique et l'anthropologie africaines cherchent leurs envois ou tentent des réorientations, notamment, en fonction de ce que l'oeuvre d'Alexis Kagame représente pour et contre elles.

Grand, il l'était enfin dans l'élégance aristocratique avec laquelle il assumait, toute sa vie durant, sa propre vocation et actualisait sa dévotion pour l'Afrique. L'une et l'autre étaient faites d'abnégation et de désintéressement, froidement soutenues, toutes deux, en un effort constant contre les illusions de tout genre; l'une et l'autre, même lorsqu'elles semblaient s'exercer sous la forme d'une froideur calculée ou d'une distance méprisante et qu'elles paraissent disparaître derrière un style ou une apparence mise en scène, signifiaient cependant et toujours la générosité qu'un masque de pudeur , une souveraineté extraordinaire de l'intelligence sur les émotions et un sceau naturel de distinction protégées des indiscretions éventuelles.

Oui, c'était cela Alexis Kagame: chaleureusement proche de son interlocuteur, de tout interlocuteur, mais toujours distant, critique et masqué; extrêmement vulnérable, mais impassible, figé en une froideur brûlante. Deux souvenirs insistants m'aideront à le comprendre. Le premier date de 1960. Il habitait alors Butare qui, je crois, s'appelait encore

Astrida. Jeune novice bénédictin, habitant à Gihinda-muyaga, j'avais obtenu l'autorisation de le visiter en cette période atroce durant laquelle Hutus et Tutsis, les deux ethnies majeures du Rwanda, s'affrontaient. J'avais besoin de son expérience pour vivre la crise sanglante que le Rwanda traversait. Il éluda toutes mes questions; et de cet entretien sympathique, mais tout en réticences polies, je retiens seulement une manière de conseil qu'il me proposa au moment où je le quittais: "nous sommes, me dit-il, les serviteurs et les victimes du Destin; le plus important pour nous est d'essayer de demeurer, au moins, maîtres de nos songes". Dix ans plus tard, à Dar es Salam où, à l'invitation de l'Unesco, nous travaillons ensemble à l'établissement de projections linguistiques pour l'Afrique indépendante, nous reprîmes le dialogue. J'avais quitté les Bénédictins depuis de nombreuses années. Il était demeuré tel qu'en lui-même, à la fois explicite et allusif dans ses goûts pour les contours discrets. Physiquement malade, il traversait, en plus, en ce moment précis, une crise psychologique immense. Je vécus, durant les dix jours du séminaire, en l'intimité de sa parole. Il me reprocha d'avoir quitté le Rwanda, d'avoir abandonné une cause, et me ressuscita à longueur de soirées le poids des luttes fratricides entre Tutsis et Hutus. Les victimes de cette folie sanglante le hantaient; il invoquait leur innocence, aurait souhaité leur rendre vie et, surtout oh combien! - pouvoir réduire au néant les sarcasmes prétendument intelligents des politiques et des savants africanistes de tous bords, pour lesquels l'institutionnalisation de la haine en une nation était devenue objet de désir et prétexte de science. En somme, que j'aie pu troquer une vocation de Bénédictin au service d'un peuple déchiré pour une carrière paisible d'universitaire lui semblait dérisoire. Il ne me le dit point clairement. Mais je compris, seulement alors, ce que vivre pouvait signifier pour cet homme qui avait, volontairement, choisi de s'emmurer en un état, et pour qui l'authenticité d'une vocation tenait davantage en l'expérience du martyr et d'un permanent usage

de la foi qu'en l'exercice de raisons raisonnables pour conduire une existence.

La diversité des dons, la fécondité de l'esprit et la patience dans la création sont des faits qui frappent lorsqu'on s'arrête sur l'oeuvre immense que laisse Alexis Kagame. Ceux qu'il avait admis, de son vivant, dans son secret, son amitié ou ses conseils, sont au courant de l'importante oeuvre inachevée et des archives complexes, qui restent derrière lui, notes de recherche, synthèses provisoires accumulées durant plus de quarante ans, résultats d'enquêtes auprès des siens ou des traditionalistes réputés pour leur savoir, fichiers de réponses à des enquêtes ambitieuses conduites à travers toute l'Aire bantoue, projets d'ouvrages commencés ou dessinés sous forme de sommaires, et surtout, hélas, surtout des milliers d'heures d'enregistrement de textes classiques rwandais dont bon nombre sont codés, et Kagame était, vraisemblablement, seul à en connaître les clés. Sa mort est ainsi, au sens propre du terme, une perte irréparable pour la science africaniste. Plusieurs personnes avaient prévu cette catastrophe, et, depuis quinze ans, invitaient Alexis Kagame à s'entourer d'assistants compétents et à rendre public des textes dont il était seul à connaître les règles de décodage. Il y a un mystère dans le refus incessant qu'Alexis Kagame opposa à toutes ces invitations. Il est vrai que certaines d'entre elles manquaient franchement d'élégance et pourraient, tout au moins partiellement, expliquer ses réticences: ainsi par exemple, des savants sourcilleux lui reprochèrent souvent le temps qu'il consacrait à des "futilités religieuses"... Il résista à tous les appels, conduisit sa vie et ses recherches comme s'il avait l'éternité devant lui. Je lui dis un jour qu'il devait, au moins, s'inquiéter du sort de ses archives après sa mort. Désarmant, il me répondit avec le sourire que Dieu y pourvoirait.

Cet homme de science était aussi un homme d'accueil. Des chercheurs de tous âges et de tous les pays qui lui rendaient visite le trouvaient toujours

disponible, prêt à partager ce qu'il savait, à conseiller ou à guider. Ecoliers et étudiants avaient en lui un maître dont ils aimaient la bonté et les prévenances de grand-père attentif. Mais c'est avec les gens simples et les paysans de son pays qu'Alexis Kagame était le plus admirable. Cet homme d'étude, surchargé de travail et de soucis, oubliait tout pour s'inscrire dans leur parole et, avec toute la générosité de sa patience, écoutait, à longueur d'heures, avant de proposer modestement un avis.

Cependant, son extrême bonté n'était ni timidité, ni faiblesse. Bien plutôt un don du cœur et de l'intelligence qui, en certaines circonstances, lorsque, notamment, on s'en prenait au décor qu'il pensait être l'expression authentique de la culture africaine, pouvait se transformer en colères d'une violence atroce. Alexis Kagame mettait alors de côté son art des guillemets et des détours pour dire vertement son indignation, comme à ces coopérants occidentaux qu'un bref séjour africain et la complaisance d'un assistant-interprète transfigurent en pontifes de la science africaniste et autorisent des certitudes qu'il estimait mystifiantes. Certaines de ses colères ont donné naissance à des textes polémiques que nous regrettons tous. Ils n'ajoutent rien à la grandeur d'Alexis Kagame. En réduisant à la médiocrité ses opposants, des savants respectables, qui avaient seulement eu le courage de s'opposer à lui sur des terrains qu'il connaissait mal, Alexis Kagame a, imprudemment et inutilement, jeté une manière de suspicion sur certains de ses travaux. Ceux-ci n'avaient besoin d'aucune polémique pour s'imposer et survivre tels qu'en eux-mêmes, avec leurs qualités et leurs points faibles. Mais c'était un trait de l'homme: sa passion pour l'Afrique passait avant tout et, jusqu'en ces excès inattendus, c'était encore le prix de son amour qu'il affirmait.

Malgré ses saintes colères, Alexis Kagame était un homme sans haine. Je le vis, plus d'une fois, se réjouir des victoires et des succès de ceux qui le com-

battaient sans pitié. Et s'agissant du bien de l'Afrique, ses pardons avaient des grâces infinies. Ainsi, par exemple, il avait des tendresses sincères pour la génération actuelle des philosophes africains qui voue un culte aux vertus de l'hypercriticisme. Il était, avec Placide Tempels, le point de mire de la critique philosophique africaine et savait qu'il le demeurerait longtemps encore. Il en souffrait réellement, et ne comprenait pas qu'on ne puisse utiliser, de manière moins négative, son apport à la philosophie africaine.

Je l'ai entendu un certain nombre de fois dissenter sur son amertume et dire, en matière de conclusion: "Je vieillis, je vieillis, je ne comprends pas ce que les jeunes veulent de moi..." Mais une fois c'était à Lumumbashi en 1973, il se départit de son commentaire habituel: "Ils ont, peut-être, raison, les jeunes philosophes... Ils me font réfléchir... Ce qu'ils disent est, de toute façon, même si je ne le peux accepter, plus important que ma propre susceptibilité... Ils annoncent une histoire dans laquelle je ne serai probablement qu'un moment négligeable..." Je lui offris mon étonnement. Sa réponse me désarçonna... "Mais, mon Cher, je suis prêtre... Et c'est la moindre des choses que j'essaie de vivre en chrétien et selon l'esprit des béatitudes..." Aujourd'hui encore, je me demande quel lien établir entre ceci et cela.

Oui, sans doute, ce savant était principalement et seulement un prêtre au sens le plus classique, mais aussi le plus ordinaire du terme: un homme voué aux exigences du sacré et aux privilèges du don et du sacrifice. Simple prêtre, membre du "Clergé indigène du Rwanda". Et toute sa grandeur tient là, en cette humilité qu'il aura glorifiée grâce à sa science, à ses vertus d'intelligence, de bonté, de patience, et jusqu'en ses terribles colères. Que de fois n'ai-je entendu: "quel évêque n'aurait-il pas fait!" Son esprit d'indépendance, son engagement dans les sciences profanes, sa passion pour la cité des hommes auront été, probablement, des raisons qui l'ont fait écarteler des honneurs ecclésiastiques. Et cet homme qui, de par ses origines, ses titres, son savoir et son expérience au-

rait pu rêver de tous les pouvoirs à sa portée, assumait simplement et heureusement, sa condition de simple prêtre, se soumettant, autant qu'il le pouvait, aussi bien aux caprices de ses supérieurs qu'aux accidents que lui imposait le destin. Il traversa, en prêtre, le travail de haine qui, durant de nombreuses années, déchira son pays. Il vécut en prêtre, le mépris des uns, l'incompréhension des autres pour sa propre culture et ses propres recherches. Et, parce que prêtre, en fils obéissant, il pla et se tut devant le dogmatisme du christianisme romain qui attendait de lui une soumission totale et sans condition aucune. C'est au lendemain de Vatican II qu'il éleva la voix, non point en rebelle, mais plutôt pour apporter sa contribution à une interrogation collective. Il avait beaucoup souffert et les traces d'amertume que l'on trouverait dans le Colonialisme face à la Doctrine missionnaire à l'Heure de Vatican II ou dans les dernières pages de la Philosophie bantu comparée signifient simplement, pour lui, que la reconnaissance des erreurs possibles commises dans l'évangélisation de l'Afrique, donne encore un avenir au Christianisme sur ce continent. Des erreurs possibles... Il me disait... - mais au fait, à qui n'a-t-il pas communiqué ce scandale majeur? - comment, au nom de la catholicité, les missionnaires avaient imposé à son peuple une dénomination étrangère, Mungu, comme appellation de Dieu qui, depuis des siècles, au Rwanda, était connu sous le nom d'Imana... Et lui, parce que prêtre, devait se soumettre devant ce sacrilège que, par sa connaissance de la tradition rwandaise, il savait être un affront extrême à la Divinité et aux siens. Et il se soumit par fidélité à son sacerdoce et à Rome. Et Dieu seul sait qu'il souffrit jusqu'au jour où l'Eglise de son pays rétablit le nom d'Imana et écarta le Mungu des missionnaires.

Ce n'est pas seulement un savant que l'Afrique vient de perdre mais, peut-être et davantage, un serviteur d'Imana. Si l'au-delà et Imana ont un sens, Alexis Kagame en était probablement un signe éclatant parmi nous. Puisse-t-il le demeurer !

Y.V. Mudimbe.

QUELQUES ASPECTS DE RYA MURARI, CAPITALE DE L'ANCIEN ROYAUME DE NDORWA

1. Introduction

La toponymie ainsi que l'hydronymie de la région sise entre les rivières Ngoma et Nyakajeje et les contreforts des massifs montagneux qui s'élèvent à partir de Moambo rappellent les noms des personnages que les traditions orales associent à l'histoire et à la royauté du Ndorwa. Cette région fait partie du Bukire où, selon les mêmes traditions orales, des rois du Ndorwa avaient résidé et installé la capitale de ce royaume. Au cours de ses recherches sur l'origine, l'historicité et la signification sociopolitique du culte de Nyabingi, grâce aux renseignements fournis par les informateurs locaux, J. Freedman visita les vestiges de cette capitale, et pour la première fois, attira l'attention des archéologues sur ce site.

C'est ainsi qu'en 1973-1974, F. Van Noten y entreprit des fouilles de sondage. Et pendant la grande saison sèche de 1980, j'y conduisis moi-même des fouilles plus exhaustives.

Que trouve-t-on sur le site ? Quand a-t-il été occupé ? Quels sont les aspects de l'économie, de la technologie et de la société de Rya Murari ? Telles sont les questions auxquelles cet article essaie de répondre en s'appuyant essentiellement sur un examen préliminaire des données archéologiques recueillies au cours de la campagne des fouilles de 1980.

Cet article n'est pas un rapport de fouilles. Ce dernier est en préparation et paraîtra ultérieurement.

2. Situation géographique (voir carte)

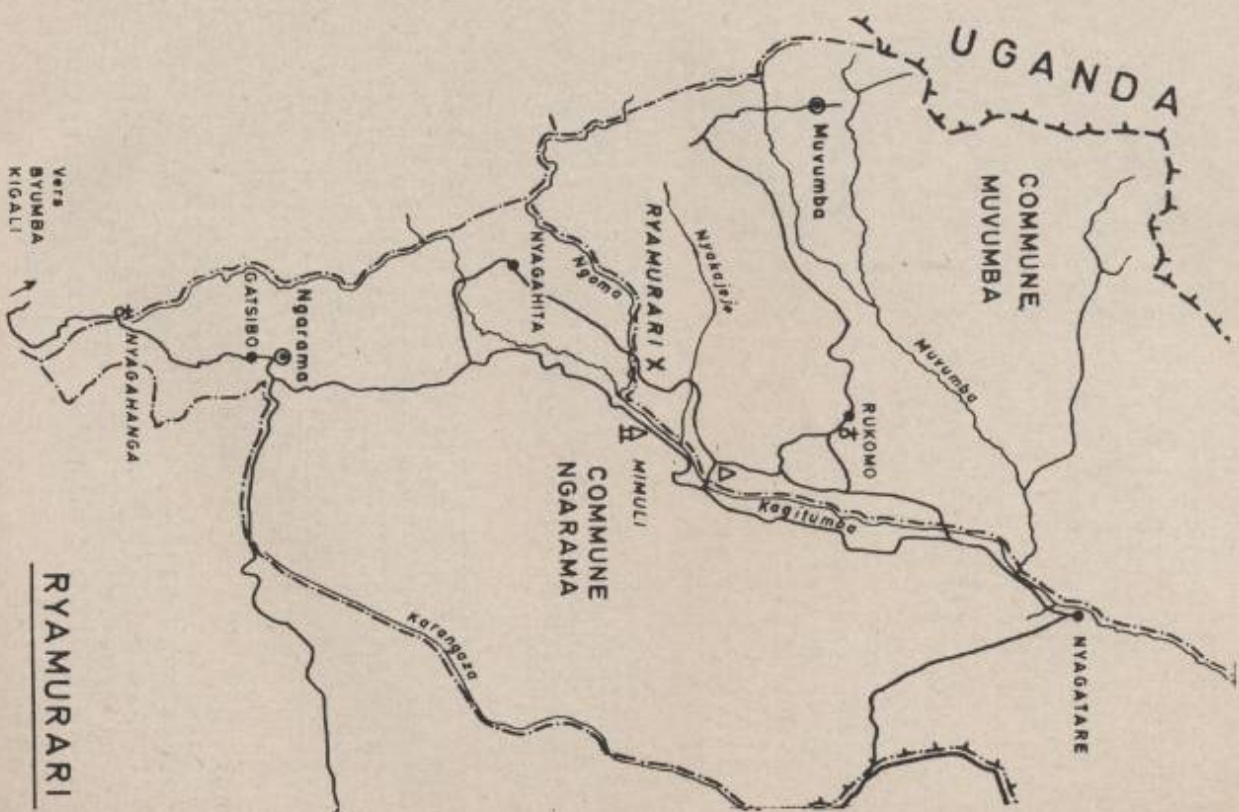
Le site est situé entre 1° 25' et 1° 26' latitudes sud et 30° 13' et 30° 15' longitudes est.

Il s'étend au sommet de la colline (1.500 m d'altitude) qui s'élève entre les rivières Ngoma et Nyakajeja, deux affluents de la rive gauche de la rivière Kagitumba dans la commune Muvumba, sous-préfecture de Gatsibo, préfecture de Byumba.

3. Que trouve-t-on sur le site ?

Le site s'étale sur 50 hectares au sommet de la colline qui l'abrite. Cette colline est orientée d'est à l'ouest mais son sommet plat a la forme d'une demi-lune dont les deux extrémités se trouvent au sud-ouest et au sud-est de la colline. C'est dans ces deux extrémités du sommet de la colline que sont concentrés les deux types de structures importantes du site : enclos et excavations creusés dans le sol.

Le nombre d'enclos s'élève à 18. Ils sont réparables grâce aux dépressions circulaires qu'ils ont laissées dans le terrain. Leur diamètre varie entre 10 et 48 mètres. Cependant 7 enclos se distinguent nettement de tous les autres par la présence des remparts de 1,50 et 2,50 m de hauteur dressés sur une section de leur périmètre. Les tranchées ouvertes à travers ces remparts ont révélé qu'ils avaient été érigés par étapes, par alignement des gros blocs de granite gnéissique et par accumulation de la terre,



du gravier fin, de la bouse des vaches, et des divers déchets domestiques.

La présence de la bouse des vaches et des déchets de cuisine dans la composition des remparts nous permet de déterminer avec précision la fonction des enclos. Ils servaient de kraals ou parcs à bétail pour la nuit et abritaient des huttes d'habitation dans leur cour intérieure.

Les excavations sont au nombre de trois. Elles sont à peu près circulaires et profondes de 1 à 2,50 m. Leur diamètre à la base oscille entre 6 et 8 m. Une table granitique comportant des cavités dues à l'altération physico-chimique de cette roche sous l'action conjuguée des pluies et des fortes températures s'étale sur la base de deux d'entre elles. La terre jetée au cours de leur aménagement forme une butte autour de leur circonférence.

Dans les traditions orales locales, ces excavations sont invariablement décrites comme des abreuvoirs ou des baignoires. Étaient-elles réellement des abreuvoirs ou des baignoires ?

À première vue, la présence de trois points d'eau permanents dans le voisinage immédiat du site (les rivières Kagitumba, Ngoma, Nyakajeje) exclut la nécessité d'aménager des abreuvoirs ou baignoires. Et pourtant, ces excavations semblent bien avoir été des abreuvoirs ; en effet les cavités dans la table granitique qui couvre leur base se remplissent d'eau après de fortes précipitations. En saison des pluies, l'accès aux rivières voisines étant rendu difficile par les marais qui les longent, les vaches pouvaient s'y abreuver. Cette eau pouvait également être recueillie et servir

aux besoins domestiques des habitants du site. Un exemple ethnographique soutient notre suggestion. À 12 km du site, les habitants du paysannat de Rukomo préfèrent utiliser l'eau des pluies retenue dans les creux sur la surface du grand rocher appelé "rutare rwa Rukomo" plutôt que de puiser l'eau de la rivière Kagitumba qui ne coule qu'à moins de 5 km du rocher, mais dont l'approche en saison de pluies est inconfortable à cause de la boue et des eaux stagnantes de ses marais. Les paysans mènent aussi leur troupeau de chèvres et de moutons s'abreuver dans les creux de ce rocher.

4. Chronologie

Au cours des fouilles de sondage, trois échantillons de charbon de bois furent recueillis et datés au carbone 14. La date la plus ancienne 185 ± 45 B.P. provient de l'échantillon (Gr N - 7589) prélevé à la base d'un enclos. La date la plus récente 45 ± 45 B.P. vient de l'échantillon (Gr N - 7588) recueilli dans la couche culturelle près de la surface. Le troisième échantillon (Gr N - 7588) est jugé légèrement jeune : 155 ± 45 B.P.

Après la correction de Ralph et de Lerman, la date de l'échantillon le plus vieux correspond aux dates de 1650 A.D. (). Ces dernières dates suggèrent que le site aurait été occupé pour la première fois au milieu du 17^e siècle. Sur la base de la date fournie par l'échantillon (Gr N - 7585) sa dernière occupation aurait eu lieu au début du 20^e siècle.

5. Différentes occupations

Les différentes appellations du site ainsi que la stratigraphie observée dans les tranchées ouvertes à travers les remparts des enclos indiquent que le site avait connu plusieurs occupations. Celles-ci s'étaient succédées dans un cadre chronologique rigoureux dont la datation au carbone 14 fixe le terminus ante quem au milieu du 17^{ème} siècle et le terminus post quem au début du 20^{ème} siècle. Quelles sont ces différentes appellations qui permettent d'identifier les différentes occupations du site ?

Le site est désigné par trois noms différents qui sont liés par la référence évidente à l'établissement des résidences royales sur le lieu, et corollaires à celles-ci, à son choix comme capitale du royaume; car faut-il le rappeler: dans les anciennes monarchies africaines, la localité qui abritait la résidence royale devenait ipso facto la capitale du royaume, c'est-à-dire un centre polarisant les activités politiques importantes concernant l'Etat. Le premier nom par lequel le site s'identifie est celui de la colline sur laquelle il est situé, Mukama. Dans le parler du Ndorwa au sens restreint, Mukama veut dire roi, et au sens large, Seigneur, Chef. Dans sa première acception, Mukama est l'équivalent du titre royal de Mwami au Rwanda ancien, de Mugabe au Nkore, et de Kabaka dans l'ancien royaume du Buganda. Attribué à une colline, il fait allusion à l'installation de la résidence royale sur la dite colline. Le deuxième nom du site, Mu bitabo bya Gahaya, qui se traduit littéralement par "où il y a le seuil (de la hutte d'habitation) de Gahaya" se réfère à l'établissement de la cour du roi Gahaya sur le site. Comme au

Rwanda ancien, l'igitabo est une plaque semi-circulaire en argile séchée construite à l'entrée des huttes des personnalités importantes. Le troisième nom, Rya Murari ou Mu Rya Murari, qui signifie "où Murari a vécu" commémore l'occupation du site par le roi Murari. Cette dernière appellation est la plus connue dans la région du Ndorwa. Elle apparaît aussi très fréquemment dans les traditions orales. Pour ces deux raisons, nous proposons que Rya Murari soit adopté comme l'appellation officielle du site dans la nomenclature historique et archéologique.

Il ressort de ces données toponymiques que le site a été occupé non seulement par le roi du nom de Rya Murari comme le suggère J. Freedman qui implique par là une occupation unique suivie de l'abandon (1), mais probablement aussi par d'autres rois si l'on prend en considération son nom générique Mukama, et certainement par le roi Gahaya comme l'indique le nom Mu bitabo bya Gahaya. La stratigraphie du site corrobore cette conclusion.

En effet, la stratigraphie exposée par les tranchées ouvertes à travers les remparts des enclos ont révélé trois couches culturelles représentant trois occupations distinctes du site. La première occupation se caractérise par l'absence des enclos flanqués de remparts en terre élevée sur une partie de leur contour. Les enclos de cette période étaient formés par une palissade. Nous le savons par la présence d'une série de trous des pieux sur le bedrock. La deuxième et la troisième occupation se distinguent l'une de l'autre par deux modes différents d'aménagement des remparts. Les remparts de la deuxième occupation ont été érigés en partie par entassement des blocs de granite tandis que ceux de la troisième occupation

sont uniquement composés du gravier fin et de la terre.

Il serait intéressant d'étudier chaque niveau d'occupation en le liant à un règne spécifique, mais étant donné que la question de la généalogie royale du Ndorwa n'est pas encore élucidée d'une manière satisfaisante, il nous semble inopportun à ce stade de tenter ces corrélations. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà relever un fait important qui se dégage des sources orales du Ndorwa et du Rwanda et qui rendrait possible ces corrélations : les rois du Ndorwa Gahaya Rutindangezi, Gahaya Muzora, Rubanda et un roi du nom de Murari ont résidé au Bukire. Ils étaient contemporains des rois du Rwanda dont nous indiquons ci-dessus les dates approximatives des règnes selon la chronologie établie par l'Abbé A. KAGAME. Gahaya Rutindangezi était contemporain de Kigeli II Nyamuhesha (1576-1605) (3). Gahaya Muzora vint au pouvoir lorsque Cyilima II Rujugira (1575-1708) régnait au Rwanda (4). Il est décédé d'une mort naturelle soit à la fin du règne de Cyilima II Rujugira, soit au début du règne de Kigeli III Ndebarasa (1708-1741) et fut succédé par son fils Rubanda qui périt au cours des hostilités entre le Rwanda et le Ndorwa. Le roi du nom de Murari s'installa au Bukire sous le règne de Yuhiri IV Gahindiro (1741-1802) (5).

C'est à l'occupation du site par trois de ces souverains que l'on pourrait lier chaque niveau d'occupation après avoir résolu le problème de la généalogie royale du Ndorwa.

5. Aspects de l'économie et de la technologie

Les fouilles ont mis à jour une collection importante d'ossements. L'examen ostéologique les attribue au grand et petit bétail.

Les ossements du grand bétail appartiennent aux bovins (*Bos Primigenius f. taurus*). La trouvaille de deux crânes presque intacts et des restes des cornes, très longues en forme de lyre indique clairement que ces boeufs appartiennent à la race Ankole (Inkuku et Inyambo) répandue dans toute la région des grands lacs. Quant aux fragments d'os du petit bétail, ils appartiennent vraisemblablement aux caprins et ovins de type guinéen.

De nombreuses meules et molettes en pierre semblables à celles qui sont encore utilisées dans la région pour mouler des graines ont été exhumées. La poterie, par ses motifs décoratifs roulettés à la corde et par la variété de types des récipients ne diffère pas de la céramique actuelle. Elle se rattache au groupe des poteries de l'âge du fer récent qui, dans la région interlacustre comme partout en Afrique de l'Est et du Sud, au début du deuxième millénaire, ont remplacé la tradition de la céramique à "fossette basale" (Dimple Based Ware) du complexe industriel de l'âge du fer ancien (6).

Ces artefacts comme les restes des ossements du grand et petit bétail indiquent que l'économie de subsistance des habitants du site était articulée autour d'un mode de production basée sur l'agriculture et l'élevage. L'écologie du site favorisait le développement d'une économie de subsistance agro-pastorale.

En effet, Rya Murari est situé dans la zone de la savane arborescente du Mutara. Cette savane est formée des différentes espèces des graminées et d'autres plantes d'une grande valeur bromatologique. Elle offre des pâturages abondants et riches.

convenant au gros bétail, qui préfère les herbes hautes et grossières, et aux chèvres et moutons qui recherchent les herbes basses et fines. Ainsi, elle était favorable au développement de l'élevage extensif de type traditionnel. Les coupes pédologiques faites sur le site et en diverses localités du Mutara ont montré que les sols sur les versants et au pied de la colline Mukama sont fertiles et peuvent supporter les cultures des plantes traditionnelles telles les haricots, la banane, le sorgho et la patate douce. En effet, à l'inverse de l'effleurement des cuirasses latéritiques qu'on observe partout ailleurs sur les surfaces planes du Mutara, les kaolins de la colline Mukama reposent sur des latérites durcies en profondeur et portent en surface une couche humique riche en éléments nutritifs pour les plantes. Les sols de ce type sont fertiles et s'approprient à l'exploitation agricole.

Voyons maintenant quelles étaient les autres activités qu'un mode de production fondé sur l'agriculture et l'élevage favorisait et que les fouilles nous permettent de restituer.

Des fragments d'artefacts en fers, des tuyères et des scories ont été découverts. Ils montrent que les habitants du site connaissaient l'usage et la métallurgie du fer. Les fragments des tuyères présentent des propriétés physiques - éclats thermiques, scories collées sur les parois extérieurs des tuyères - qui rappellent celles que P. SCHMIDT et D.H. AVERY ont observées sur les tuyères utilisées au cours des expériences sur la métallurgie traditionnelle dans la région des Hayà à l'ouest du lac Victoria (7). Ces phénomènes se manifestent lorsque les tuyères dans lesquelles des soufflets couverts de

peau de chèvre ou de mouton précipitent de l'air sont placées à l'intérieur du four. Ainsi, des fortes températures de 1350° à 1400° C sont obtenues à l'intérieur du four et font fondre le minerai de fer (8). Ce procédé offre deux avantages importants : d'une part, il permet de faire la coulée d'une façon efficiente, et d'autre part, les analyses métallographiques ont révélé qu'il permet la production d'un métal de fer de bonne qualité. Il s'ensuit que les propriétés physiques observées sur les tuyères trouvées à Rya Murari témoignent de l'existence d'une métallurgie de fer complexe et développée.

Le travail du bois et la vannerie étaient entrepris sur le site. Bien qu'aucun produit de vannerie ni objets en bois n'aient résisté à la destruction due aux conditions climatiques et à l'action des insectes, la trouvaille des nombreuses aiguilles en fer (Urhindu) que les filles et les femmes utilisent encore à l'heure actuelle pour tisser des couvercles des pots à lait (qui sont toujours fabriqués en bois) suggère que le travail de bois et la vannerie étaient entrepris sur le site.

Au total, à part l'agriculture et l'élevage qui constituaient la base des activités économiques à Rya Murari, le travail du bois, la vannerie et le travail du fer figuraient parmi les occupations des habitants du site qui, dans ce dernier domaine, appliquaient des techniques métallurgiques avancées.

7. Organisation spatiale et aspect de l'organisation sociale

Les enclos et les abreuvoirs sont concentrés aux extrémités Sud Ouest et Sud Est du site. Une distance de 500 m sépare les

deux parties du site. Notre prospection n'a détecté aucune structure archéologique dans la zone intermédiaire.

L'extrémité Sud-Ouest compte sept enclos et deux abreuvoirs. Ces enclos sont petits (diamètre maximum : 10 m) et leurs remparts dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m sont les plus bas du site. La distribution des enclos dans cette zone ne dessine aucune configuration précise.

L'extrémité Sud-Est du site est caractérisée par une forte densité des structures. Elle comprend 11 enclos et 1 abreuvoir. Ici les enclos sont spacieux : leur diamètre varie entre 10 et 48 m. Leurs remparts sont plus élevés (2,50 m de hauteur) et mieux élaborés. Spatialement tous les enclos dans cette zone sont organisés autour d'un enclos qui y occupe la position centrale. Cet enclos central est le plus spacieux du site. Il a un diamètre de 48 m et des remparts mesurant 2,50 m de hauteur. Au cour de la deuxième phase de l'occupation de Rya Murari, l'aménagement de ces remparts s'est fait par alignement de gros blocs de granite gnéissique sur lesquels ont été ensuite déposés de la bouse des vaches et des débris domestiques représentant cette occupation.

Des observations archéologiques précédentes, il apparaît clairement que les deux extrémités du site se différencient nettement l'une de l'autre, d'abord par la densité des structures qui y sont réparties, ensuite par la distribution spatiale de celles-ci, et enfin par leur degré d'élaboration. Cette différenciation ne résulte certainement pas de la spécialisation des activités qui devaient avoir lieu dans chaque zone du site, car, comme il a été démontré ci-dessus, les enclos,

les abreuvoirs ainsi que les artefacts exhumés par les fouilles menées dans les deux secteurs reflètent un même complexe d'activités agro-pastorales pour l'ensemble du site. Une hypothèse plausible est qu'elle exprime fondamentalement la structuration sociale au sein de la population de Rya Murari. Dans cette logique, la concentration, l'arrangement et l'élaboration des enclos observés au Sud-Est du site identifieraient cette partie du site comme la zone habitée par la section de la population appartenant aux classes sociales élevées; par contre les enclos modestes et non structurés spatialement que l'on trouve au Sud-Ouest désigneraient cette zone comme le quartier de la catégorie de la population occupant les échelons inférieurs de la hiérarchie sociale. Ces conclusions sur la différenciation sociale tirées des observations purement archéologiques rejoignent et confirment de façon remarquable les traditions locales qui attribuent aux rois le grand enclos central au Sud-Est et aux serviteurs les enclos au Sud-Ouest du site.

8. Interprétations

Ce site est-il la capitale du Ndurwa dont parlent les traditions orales du Bukire et que les traditions orales du Rwanda situent à la périphérie septentrionale de ce dernier royaume ? Le site se trouve exactement au Bukire et à proximité de la frontière septentrionale du Rwanda avec le Ndurwa qui, à l'exception de la période de l'extension territoriale du Ndurwa aux rives Nord du lac Muhazi, était fixée aux massifs montagneux à la hauteur de Gatsibo. Ainsi donc, les coordonnées géographiques des traditions orales sur la situation de la capitale du Ndurwa coïncident avec la localisation du site

actuel. Ceci permet de penser que ce site était bien cette capitale. En outre, les grands travaux réalisés sur le site (aménagement des abreuvoirs creusés dans le sol, des enclos, des remparts incluant de gros blocs de granite) attestent que ce lieu a connu une forte concentration humaine mobilisée par une autorité politique et militent en faveur de son identification comme capitale du Ndorwa.

L'importance des structures présentes sur le site, les données stratigraphiques distinguant trois phases d'occupation ainsi que la chronologie et les observations topographiques établissant une longue occupation impliquent un mode de vie sédentaire pour la population agro-pastorale de Rya Murari. Cette conclusion appelle une interrogation sur le nomadisme des Hima actuels qui formaient la section pastorale de la société du Ndorwa. Actuellement un petit nombre de Hima habite l'extrême Nord-Est du Rwanda dans un territoire restreint en forme d'un triangle dont les sommets reposent sur la source de la rivière Muvumba, la localité de Nyagatare et le confluent de la Kagitumba avec l'Akagera. Ils sont plus nombreux en Ankole au Sud-Ouest de l'Uganda, et au Karagwe au Nord-Ouest de la Tanzanie. Même si l'on exclut les sites de Bigo et Ntusi parce qu'ils présentent des affinités lointaines avec les Hima (9), le territoire dans lequel sont répartis les Hima connaît plusieurs sites d'habitat Hima datant d'avant le 19ème siècle et témoignant d'un genre de vie pastoral sédentaire (10). Le changement au pastoralisme nomade ou semi-nomade se serait donc produit au 19ème siècle. A quoi serait-il dû ? L'histoire du Ndorwa au 19ème siècle offre quelques éléments de réponse.

Tout au long du 19ème siècle, la région du Ndorwa a été le théâtre d'importants troubles militaires et sociaux. Enclavée entre le Rwanda et le Nkole, cette région a été la cible des nombreuses expéditions guerrières des rois de ces deux royaumes (11); ces expéditions visaient principalement la conquête du territoire et les razzias du bétail. Le roi Rwabugiri, par exemple, mena personnellement cinq campagnes militaires au Ndorwa sans compter celles qui y ont été dirigées par ses généraux (12). En plus au 19ème siècle, le Ndorwa fut le point d'aboutissement de divers mouvements migratoires (13) qui y créèrent un véritable climat d'insécurité sociale : dissidents rwandais fuyant l'autorité royale, paysans provenant du Nord du Rwanda à la recherche des terres arables, mouvements liés à l'expansion de culture de Nyabingi.

Nous croyons que ce climat d'insécurité sociale créé d'une part, par les expéditions guerrières des rois du Rwanda et du Nkole, et d'autre part, par les troubles issus des divers mouvements migratoires ont contraint les Hima du Ndorwa à s'orienter vers le pastoralisme nomade ou semi-nomade.

La vaste étendue du site, la complexité de ses structures et le fait de la continuité de son occupation qui contraste avec l'habitude d'inaugurer une nouvelle capitale à l'avènement d'un nouveau roi dans les royaumes voisins du Ndorwa nous portent à considérer Rya Murari comme une véritable ville, c'est-à-dire une place qui, de par ses multiples fonctions, était le point de polarisation d'un espace politique et économique donné. Sa situation géographique privilégiée a largement contribué à son développement en agglomération urbaine. En effet, Rya Murari

est situé dans la zone de contact entre deux écosystèmes différents : la savane du Mutara dont l'économie est essentiellement pastorale, et les hautes terres qui s'élèvent au Sud et à l'Ouest du site et dont l'économie est fondamentalement agricole. A l'instar des villes précoloniales de l'Afrique de l'Ouest qui se sont développées dans la zone de transition des systèmes écologiques différents en drainant vers elles les ressources de ces environnements, Rya Murari a tiré profit de la production de deux économies spécialisées :

l'agriculture de hautes terres et l'élevage de la savane. Nous avons déjà relevé que l'assèchement de Rya Murari définit un mode de production fondé sur l'agriculture et l'élevage. Cette observation fait ressortir le rôle exact de la capitale du Ndorwa et peut-être aussi dans toutes les formations politiques de la région des grands lacs issues des interactions entre agriculteurs et pasteurs : la capitale semble avoir été un forum, une place centrale où les intérêts des différentes catégories de la population - agriculteurs et pasteurs - étaient représentés et se complétaient.

Agriculteurs et pasteurs ont donc résidé à Rya Murari, développant entre eux des interactions multiformes dont certainement les échanges des produits de leurs activités de subsistance respectives. La présence des perles en verre et des fragments des pipes en terre cuite (ce qui suppose l'usage du tabac diffusé en Afrique par les Portugais à partir du 16ème siècle) indiquent que les échanges commerciaux établis par les habitants de Rya Murari avaient dépassé le niveau local du site et la sphère du système tributaire touchant à tout le royaume pour s'intégrer dans un réseau d'échanges plus large liant cette région du centre de la

zone interlacustre à la côte de l'océan indien d'où provenaient ces produits exotiques. Ici se pose la question de l'ouverture de la zone interlacustre au commerce de l'océan indien. Les travaux qui ont abordé ce sujet soutiennent que la région des grands lacs et en particulier le Rwanda ont intégré ce commerce au 19ème siècle au moment de l'essor économique de la côte orientale depuis l'installation du sultan Sayid Said à Zanzibar en 1832. A l'intérieur de l'Afrique Orientale, l'essor de l'économie de la côte s'est manifesté d'une part, par l'arrivée des caravanes commerciales équipées et financées par le sultan et les marchands arabes et swahili à partir de 1837, et d'autre part, par l'introduction en masse des produits européens et asiatiques.

A Rya Murari, les perles en verre et les fragments des pipes datées au milieu du 17ème siècle montrent que les contacts commerciaux qui ont ouvert la zone interlacustre au commerce de l'Océan indien ont été établis bien avant l'arrivée des caravanes commerciales au 19ème siècle. Les données archéologiques semblables attestant l'existence de ces échanges commerciaux avant le 19ème siècle viennent de la fouille de la tombe du roi Cyilima II Rujugira. En effet, plusieurs perles en verre d'origine européenne, en pierres dures d'origine asiatique (Indes), les bases de conus provenant de l'océan indien, les pipes en terre cuite inspirées de prototypes européens trouvées dans cette tombe remontent à l'époque du décès du roi que la datation au radiocarbone situe entre la fin du XVIème siècle et la première moitié du XVIIème siècle, la date de 1635 étant la plus probable (14). Les traditions orales témoignent également de l'ancienneté des échanges commerciaux entre la côte et la zone interlacustre.

Selon les traditions orales recueillies et étudiées par l'abbé A. KAGAME, c'est vers 1650, sous le règne de Yuhí III Mazimpaka (1642-1675) que les premiers produits européens et asiatiques venant de la côte orientale arrivèrent au Rwanda: c'était des étoffes, des perles de verroterie, des barres de cuivre et de laiton que les princes du Bushu-bi et du Bujinja firent parvenir au roi du Rwanda. En échange, le Rwanda fournissait des produits naturels: fourrures et ivoire non travaillé (15). Après Yuhí III Mazimpaka, ces produits exotiques se répandirent dans le pays comme en témoigne l'adoption symbolique des noms calqués sur les objets étrangers par les membres de l'aristocratie de l'époque pour signifier qu'ils les prisent et en possédaient en abondance. Ainsi par exemple, l'épouse de Cyilima II Rujugira portait le nom de Karira qui signifie "petit-collier-de-perles", tandis que Kigeri III Ndararasa était surnommé Gitukwandira qui veut dire "l'enrichi en colliers de perles" (16). Le fait que ces échanges commerciaux avec la côte étaient très appréciés au Rwanda ancien est mis en relief par l'interdiction d'agresser les Etats situés à l'Est et qui servaient d'intermédiaires dans ce commerce: c'est le cas du Bushubi et du Bujinja. Le Karagwe ne fut jamais attaqué par le Rwanda en raison d'un tabou qui le protégeait. Situé à l'Est du Rwanda et sur la route des échanges commerciaux avec la côte, il jouait également le rôle d'intermédiaire commercial entre le Rwanda et la côte (17).

Les trouvailles de la tombe de Cyilima II Rujugira et du site de Rya Murari ainsi que les données fournies par les traditions orales nous permettent d'affirmer que, par peuples ou états interposés, des échanges commerciaux existaient entre la côte orientale

et la zone interlacustre à la fin du XVI^{ème} siècle et au début du XVII^{ème} siècle. C'est à cette époque et par ces échanges que la zone interlacustre, recélant en abondance les produits naturels vitaux au commerce de l'Océan Indien et recherchés par les marchands Arabes installés sur la côte, s'inséra au système de commerce de l'Océan Indien. Au 19^{ème} siècle, l'arrivée des marchands Arabes et Swahili qui s'installent d'abord à la périphérie de la région (vers 1820 installation des marchands Arabes et Swahili à Unyamweye, à Udziji vers 1830, à Tabora et au Buganda à partir de 1850 (18)) avant d'y entrer ensuite à la fin du siècle et au début du 20^{ème} siècle, eut comme effet principal, l'amplification du volume des échanges.

9. Conclusions

Le site de Rya Murari présente un intérêt double : scientifique et touristique.

En Afrique Centrale, il figure parmi les rares sites de plein air où la conservation du matériel, en particulier les restes osseux que les conditions climatiques et l'acidité des sols décomposent rapidement, est bonne. Au Rwanda, il est le seul site proto-historique de ce type. Ainsi, il offre aux archéologues l'opportunité d'y entreprendre des prospections et des fouilles pour mener des investigations sur les multiples questions que posent le passé et la culture de la région. C'est dans cette perspective que se situe la campagne des fouilles effectuées pendant la grande saison sèche de 1980. Tout en nous permettant de restituer quelques aspects de cette capitale du Ndorwa - chronologie, les différentes occupations qu'elle a connues, éléments de son économie, organisation de son espace, aspects de l'organisa-

tion sociale, son caractère urbain, adoption du pastoralisme nomade par une section de la population du Ndorwa - ces fouilles ne prétendent pas avoir révélé toutes les facettes de la culture et de la société de Rya Murari, qui ne sont d'ailleurs qu'imparfaitement et partiellement représentées par les témoignages archéologiques trouvés sur le site. Si nous voulons arriver à une meilleure connaissance de Rya Murari, il est impérieux d'y entreprendre de nouvelles prospections et fouilles utilisant des techniques raffînées et bénéficiant des ressources humaines et financières adéquates.

Du point de vue touristique, les enclos et abreuvoirs du site sont des structures archéologiques visibles et imposantes qui suscitent l'admiration des visiteurs. Avec un minimum de travail d'entretien, ces manifestations tangibles de la variabilité culturelle de territoire actuel de la République Rwandaise sont là pour renforcer le patrimoine touristique national. Situé dans une zone adjacente au magnifique Parc National de l'Akagera, Rya Murari est facilement accessible aux visiteurs, nationaux et étrangers, par routes à partir de Gabisiro, Nyagatare et Ngarama, chef-lieu de la sous-préfecture de Gatsibo (voir Carte).

Quel que soit l'aspect considéré, scientifique ou touristique, Rya Murari mérite d'être préservé.

TSHILEMA TSHILUKA

RÉFUGIÉS DU XX^e SIÈCLE déracinés par dizaines de millions

REFERENCES

- 1) Van NOTEN F. 1977-1978. Traditions Orales et Archéologie au Rwanda. Etudes d'Histoire Africaine. Vol. IX - X, p. 96.
- 2) FREEDMAN J. 1974. Ritual and History: the case of Nyabingi. Cahiers d'Etudes Africaines, 53, Vol. 14, pp. 170 - 180
- 3) KAGAME A. - 1951. La poésie dynastique au Rwanda, Bruxelles, p. 12
- 4) Entretien avec A. KAGAME, Butare Juin 1981.
- 5) KAGAME A. - 1963. Les milices du Rwanda précolonial, Bruxelles, p. 138
- 6) PHILLIPSON D.W. 1977. The later Prehistory of Eastern and Southern Africa, London, pp. 206 - 209
- 7) SCHMIDT P.AVERY D.H. - 1978, Complex Iron Smelting and Prehistoric culture in Tanzania. Science, 4361, Vol. 201 pp. 1086 - 1087.
- 8) SCHMIDT P.AVERY D.H. - 1978 Idem
- 9) DE HEUSCH L. - 1966. Le Rwanda et la Civilisation interlacustre, Bruxelles pp. 15 - 42.
- 10) OLIVEER R. - 1959. Ancien Capital Sites of Ankole, Uganda Journal 1, Vol. 23.

- 11) NEWBURY D. - 1974. Les campagnes de Ruwugiri: chronologie et bibliographie. Cahiers d'Etudes africaines, 53, vol. 14 pp. 181 - 191

KARUGIRE S.R. - 1974. A History of the Kingdom of Nkole in Western Uganda, Oxford pp. 226-233.

- 12) PAGES R. - 1933. Un royaume hamite au centre de l'Afrique, Bruxelles, p. 89, pp. 194-195.

- 13) GERAUD F. - 1970-1972. Historical Notes of the Bakiga from Uganda Annali del Pont Museo. M.E. VOL. XXXIV - XXVI, pp. 329-333.

- 14) VAN NOTEN F. - 1972. Les tombes du roi Cyilima Rujugira et de la reine-mère Nyirayuni Kanjogera. Description archéologique. Bruxelles, pp. 31-36, pp. 51-54.

- 15) KAGAME A. - 1972. Un abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda, Butare, pp. 131-132.

- 16) KAGAME A. - 1950. Premiers contacts du Rwanda et de l'Occident. Grands Lacs, 135, p. 8

- 17) KAGAME A. - 1972. Idem, p. 98, p. 184

- 18) OGOT B.A. - 1974. Zamani. A survey of East African History, Nairobi, p. 214, p. 219, 222.
MARSH Z., KINGSNORTH G.W. - 1972. A History of East Africa. In Introductory Survey. Cambridge, p. 72.

L'EDITION RWANDAISE VA-T-ELLE SE RETROUVER ?

DIALOGUE a déjà publié un dossier paru dans le numéro 85 (mars 1981)

sur l'Édition au Rwanda.

M. Médard NDUMAMUNGU a bien voulu réactualiser ce dossier en y apportant des précisions très intéressantes. Merci à ce précieux collaborateur.

N.D.L.R.

UNE MAISON QUI NE S'ACHEVE JAMAIS

L'image qu'on a de l'édition au Rwanda est celle d'une maison depuis longtemps en construction, mais qui pour toutes sortes de raisons ne s'achève pas. On élève un mur par ici, mais avant que celui-ci n'atteigne la hauteur voulue, on élève un autre mur. Mais entretemps le premier mur s'écroule et tout est à recommencer. Et on n'a pas assez de courage pour se remettre à l'oeuvre.

Pourtant, la première pierre de la fondation de la "maison d'édition" au Rwanda a été posée il y a longtemps: KINYAMATEKA existe depuis 1933. Feu Monseigneur Alexis Kagame a publié le premier tome de l'INGANJI KARINGA en 1943. Il n'a plus cessé de publier depuis cette année-là jusqu'à sa mort. Et si la plupart de ses oeuvres ne sont pas aussi connus du public que l'Inganji Karinga; Umuli-imbiri wa Nyiri-Ibiremwa et Indyoheshabirayi... cela tient beaucoup plus aux aléas de l'édition qu'à la qualité des oeuvres ou au goût du public.

Le plus remarquable, c'est que tous les titres édités au Rwanda et surtout en kinyarwanda sont aujourd'hui épuisés. Si quelqu'un avançait l'idée de vendre aux enchères la copie qu'il aurait d'ICARA NKUMARE IRUNGU; IYO WILIME NTA RUNGU; UMADUKO W'ABAZUNGU MULI AFRIKA YO HAGATI... quel prix ne demanderait-il pas ?

En 1956, Savio NAVIGIZIKI publiait "L'optimiste". Peu avant, il avait publié "Mes tranches à trente ans". Ces ouvrages, publiés en français ne se trouvent aujourd'hui dans aucun fond d'édition. La Maison d'édition qui a publié ces titres a tout bonnement fermé ses portes alors que tous les titres publiés s'étaient bien vendus. C'est à croire que l'édition au Rwanda a de tout temps été une expérience malheureuse qu'il n'est pas sain de continuer. On peut se demander à quoi cela tient d'autant plus que les quelques tentatives d'édition faites avant l'indépendance ont montré qu'il y a toujours eu assez de consommateurs de livres au Rwanda - tant en kinyarwanda qu'en français - mais très peu de titres à consommer.

Il serait intéressant de retracer tous les ouvrages publiés au Rwanda depuis l'avènement de l'écriture, d'étudier comment ils étaient édités et dégager en même temps l'historique de l'édition au Rwanda. Peut-être les maisons d'édition sont-elles mortes parce qu'elles éditaient seulement en amateurs ? Il est à remarquer que les quelques ouvrages que nous connaissons tels que NTABAJYANA; INDYOHESHABIRAYI, ont été édités par l'Eglise Catholique en marge des manuels scolaires, de catéchismes et autres ouvrages de propagation de la foi chrétienne. Pourtant, l'Eglise Catholique ne devait pas ignorer que le message chrétien pouvait tout aussi bien passer à travers le roman comme dans NTABAJYANA. Alors, pourquoi l'expérience semble-t-elle avoir tourné à court ?

Les institutions d'enseignement supérieur ont de tout temps encouragé des talents littéraires. Il y eut d'assez bonnes traductions de la part des étudiants du Grand Séminaire de Nyakibanda et de l'ex-Institut Pédagogique National, mais si les jeunes écrivains tels que le Député Evariste NSABIMANA, Jean Christostome NSABIMANA, Aloys RUKBESHA, etc. ont pu faire jouer quelques unes de leurs pièces non publiées avec succès, combien d'autres sont restés dans le fonds des valises par manque d'éditeurs ?

Après l'indépendance, il y a eu des tentatives d'édition - surtout au début des années 1970 - qui malheureusement n'ont pas perduré. Et ce n'est pas par manque

d'imagination créatrice de la part des jeunes rwandais !

LES EDITIONS RWANDAISES : SUCCES LITTERAIRE, MAIS ECHEC COMMERCIAL

Voici une maison d'édition qui à mon avis avait bien commencé. Un concours littéraire sur le plan national est organisé en 1970, et, des manuscrits présentés, 66 sont jugés publiables. En 1972, des 8 titres publiés chacun à 5.000 exemplaires, 7 étaient épuisés. Apparemment, un succès commercial qui assurait des lendemains brillants à cette tentative d'édition. Par la suite, d'autres publications et rééditions ont eu les mêmes succès que les premières. S'il y eut des invendus, ce n'est que normal, surtout si l'on tient compte du fait qu'il n'y a jamais eu de politique de promotion du livre, ni de création d'un réseau tant soit peu efficace de distribution de la part de l'éditeur. En fait, il y eut une carence nette de politique commerciale.

Cette carence se manifesta aussi dans la vente de ces ouvrages : le concours de 1970 fut en soi un succès littéraire sans précédent dans les annales du Rwanda. Seulement, à 20 frws le prix de vente de l'exemplaire, les Editions Rwandaises pouvaient-elles prétendre récupérer leurs mises ? Si oui, pourquoi n'ont-elles pas continué leur si heureuse expérience ? En admettant que les Editions Rwandaises aient tout juste récupéré les fonds investis, puisque l'expérience s'était révélée encourageante, une subvention du gouvernement ou un prêt bancaire (il faut tout de même reconnaître que les banques commerciales au Rwanda sont très peu intéressées aux investissements socio-culturels aussi rentables soient-ils) auraient pu résoudre le problème de réinvestissement tout en obligeant la maison d'édition à assainir sa trésorerie. On ne le répètera jamais assez, si cette tentative fut un succès sur le plan littéraire, ce fut un échec sur le plan commercial.

Si, pour le cas des Editions Rwandaises, les imprimeurs ont souvent l'impression de se désintéresser de l'édition, n'est-ce pas parce que cette dernière n'était pas compétitive par rapport à ce qu'ils appellent cou-

ramment "les travaux de ville" qui sont sûrement plus payants tout en demandant moins d'investissements en machines, en personnel qualifié et en temps ? Le travail d'imprimerie est plus difficile quand il s'agit d'imprimer des livres; si les éditeurs se montrent incapables de payer et d'encourager les imprimeurs à investir dans ce secteur, il ne doivent pas s'étonner du manque d'enthousiasme de ces derniers.

Les bonnes intentions ne manquent pas; et les buts poursuivis par les Editions Rwandaises sont à encourager. Mais pour atteindre ces buts, il faut que les Editions Rwandaises survivent; et elles ne peuvent pas survivre en réduisant les bénéfices au strict minimum et même parfois en les supprimant. Les responsables des Editions Rwandaises ne doivent pas perdre de vue qu'un livre, tout en étant un bien culturel est aussi un produit économique dont la production doit être envisagée comme une activité industrielle qui doit être rentable pour pouvoir survivre.

LES EDITIONS UNIVERSITAIRES : LES TARIFS POSTAUX RESPONSABLES

Dans le dossier de DIALOGUE, un chapitre est consacré aux Editions Universitaires. Les raisons qu'avance le Frère Luc Lacroix pour expliquer l'échec des Editions Universitaires du Rwanda sont compréhensibles. De part le contenu de leurs publications, les Editions Universitaires sont toujours tournées vers l'extérieur. Il est rare que le marché local suffise. Il est vrai que lorsqu'on publie dans les presses universitaires, on publie d'abord pour la communauté universitaire locale; mais comme cette communauté locale ne peut pas consommer toute la production, il faut absolument l'exporter. Malheureusement, l'expérience montre qu'au Rwanda le coût à l'exportation par colis postal dépasse parfois le coût du produit à exporter; ce qui décourage les acheteurs étrangers. Les tarifs postaux sont excessifs et prohibitifs!

D'autre part, la promotion des ouvrages des Editions Universitaires se fait par des recensions dans des périodiques universitaires qui n'atteignent pas non plus le grand public. (A l'UNR, Etudes Rwandaises a un tirage

de 500 exemplaires). La conséquence de cet état de choses est que les éditions universitaires ne peuvent vivre sans subventions. Lorsqu'une thèse, un mémoire ou le résultat d'une recherche sont jugés pertinents par les membres du conseil de publication d'une université, ils sont publiés quel que soit le succès ou l'échec envisagé sur le plan commercial. Si les Editions Universitaires au Rwanda ne sont pas subventionnées - les seules qu'il faut subventionner à mon avis dans le cadre général de la promotion de la recherche - elles mourront.

LES EDITIONS RAFIKI : UNE EXPERIENCE ORIGINALE

L'expérience est originale en ce sens que, dans le cadre de leur animation socio-pastorale, les Dominicains de Nyamirambo ont vite compris le besoin d'associer leurs activités d'alphabétisation à l'intérêt manifesté par les jeunes de s'exprimer par écrit. Le Journal Rafiki reflète les préoccupations de la jeunesse de Nyamirambo; c'est un vrai journal de quartier dans lequel les jeunes se retrouvent et c'est ce qui en fait son succès.

Le fond d'édition du Club Rafiki ne contient que des titres de jeunes écrivains rwandais qui par le théâtre, la chanson et plus récemment le roman, veulent partager avec les autres et pourquoi pas, transmettre aux autres générations leurs expériences, leur impressions du monde, leurs joies, leurs aspirations ... Le Club pourrait devenir ... un club de jeunes écrivains. Il s'en faut de peu.

Toutefois, les animateurs du Club reconnaissent qu'en matière d'édition, leurs moyens sont très limités : l'équipement rudimentaire dont ils disposent ne leur permet que de sortir des ouvrages polycopiés à partir des stencils. Si ce moyen permet la publication d'ouvrages à prix modestes, le tirage ne peut dépasser 1200 exemplaires. Et pourtant, le Club ne manque pas de succès à son palmarès: AMATEGEKO Y'UMUHANDA tirés deux fois en deux ans, à 200 frws pièce, sont épuisés. La promotion se fait de bouche à oreille dans le quartier. Pas de réseau de distribution dans le pays et pourtant Rafiki Journal se lit partout-il à Kamebe (Cyangugu). A bon vin ...

Les ambitions des Editions Rafiki sont pour le moment fort limitées : elles aimeraient plutôt découvrir et faire découvrir des talents littéraires, répondre à un besoin immédiat, dont d'autres s'occuperont plus tard d'une manière plus efficace. Pour les animateurs du Club Rafiki, il semble qu'à l'heure actuelle les possibilités de travail dans le domaine de l'édition au Rwanda soient limitées et qu'à y regarder de près, on puisse réaliser pas mal de choses avec très peu de moyens.

Alors, d'autres sont-ils prêts à prendre la relève? Il semble que oui.

BIENTOT UNE MAISON NATIONALE D'EDITION

En mars 1981, Monsieur Habib TONDUT, consultant de l'UNESCO déposait son rapport auprès de ce qui était encore le Ministère de l'Education Nationale. Ce rapport est le produit d'une étude qu'il venait d'effectuer au Rwanda et dont l'objet était la création d'une maison d'édition.

On peut féliciter Monsieur TONDUT d'avoir en 4 semaines seulement produit un tel document qui a l'avantage de dégager l'importance de l'édition dans le développement socio-culturel du peuple, de souligner le rôle de l'éditeur dans la créativité intellectuelle, de décrire la situation des composantes de l'édition au Rwanda (état des imprimeries et des librairies) et de proposer un modèle de la maison d'édition qu'il faut envisager. Il est dommage qu'il n'ait pas étudié aussi les conditions de commercialisation du livre au Rwanda. Ceci est pourtant un travail indispensable, préalable à la création de la maison d'édition.

Les imprimeurs rwandais intéressés trouveront dans ce document des conseils techniques qui peuvent les aider dans le choix et l'acquisition d'autres machines pour mieux augmenter leur productivité et décrocher ainsi des contrats à long terme auprès de la maison d'édition.

Le document de Monseigneur TONDUT a fait l'objet d'une réunion les 12 et 13 octobre 1981 au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Au cours de cette réunion, il s'est avéré que l'Etat devra être

le promoteur du projet de création de la maison d'édition car les investisseurs tant rwandais qu'étrangers ne préféreraient investir que dans des secteurs beaucoup plus rentables qui n'exigent pas des délais relativement longs pour la récupération des fonds investis. Et il en existe dans ce pays. Seuls les imprimeurs et quelques librairies-papeteries seraient les premiers intéressés à la création d'une entreprise d'édition mais seulement par l'aspect production et commercialisation des ouvrages et non par leur créativité.

Aussi, les participants à cette réunion en vinrent-ils à recommander que la Maison d'Edition à créer soit une société mixte dans laquelle l'Etat détendrait 51% des parts.

LA LIBERTE D'EXPRESSION EST LE GAGE DU SUCCES

Toutefois, quelques participants ont émis des appréhensions à voir l'Etat détenir la majorité des parts dans cette société. Ils craignaient que l'Etat n'oriente l'édition entière dans le sens des intérêts du gouvernement et limite par conséquent la créativité libre. Or, le fond d'édition de toute maison d'édition reflète nécessairement la créativité intellectuelle des auteurs qui publient à travers cette maison. Et la créativité intellectuelle ne s'épanouit que dans un climat de liberté. S'agissant du domaine de l'édition, ce climat de liberté est un climat de liberté d'expression; la seule qui garantit une production abondante englobant les différents pensées et points de vue des auteurs différents qui se reflètent dans leurs écrits. La société d'édition pourra alors à loisir exercer son choix parmi les différentes productions qui lui sont proposées et n'éditera que celles qui sont susceptibles de plaire au public et donc de se vendre.

Il est arrivé aux éditeurs d'éditer des ouvrages qui ne se sont pas bien vendus sur le champ, car ils n'avaient pas "accroché" l'attention du public. Mais les générations suivantes qui ont lu certains de ces ouvrages en ont relevé la pertinence et apprécié la valeur. Dans ce sens, l'éditeur est parfois mécène et devient un élément important dans la conservation du patrimoine culturel national.

L'Etat ne peut donc pas être indifférent à ce climat de liberté, ni à la liberté de choix de la maison d'édition car la créativité libre est un facteur important dans la publication des ouvrages intéressants qui se vendent facilement et qui forment les opinions. Autrement, la maison d'édition risque de survivre mais à coup de subventions parce que non rentable. Ce n'est pas une littérature plate, fruit d'un esprit créateur médiocre, qui enrichit une maison d'édition.

UNE MAISON D'EDITION AU SERVICE DE L'ECOLE EXCLUSIVEMENT?

D'autre part, si les appréhensions de ces personnes sont justifiées car elles soulèvent un problème-clé dans tout le processus d'édition à savoir la liberté de création, il est à se demander en plus si dans la situation actuelle du Rwanda, on a encore le temps de se poser de telles questions : si la maison d'édition telle qu'envisagée (c'est-à-dire avec 51% des parts de l'Etat) était créée demain, il est probable que les préoccupations de l'Etat iront plus vers la production des manuels scolaires pour soutenir la réforme de l'enseignement primaire et secondaire que vers la publication des romans et autres écrits, produits de l'imagination créatrice de quelques rwandais inspirés. Le problème des manuels scolaires se pose avec une très grande acuité.

Si actuellement les bureaux pédagogiques ont l'habitude de contrôler eux-mêmes la production de leurs manuels dès leur création (conception des programmes, élaboration des manuels, contrôle de l'exécution des travaux à l'imprimerie scolaire y compris la correction des épreuves, etc.) jusqu'à leur distribution dans les établissements scolaires, ils doivent reconnaître que l'existence d'une maison d'édition fiable leur faciliterait grandement la tâche. Leur rôle se limiterait alors à la conception des programmes, à veiller à leur application dans les établissements scolaires, à les modifier en cas de besoin et à proposer des rééditions au moment opportun. La présentation des manuels scolaires, la commercialisation des surplus non distribués dans les écoles en seraient grandement améliorées.

Que les investisseurs se rassurent ; il y a de l'argent à gagner car toute société d'édition qui édite des manuels scolaires est assurée de sa pérennité étant donné que le marché des manuels scolaires est le plus sûr et le plus durable dans le domaine de l'édition.

Si l'on tient compte de l'état actuel de nos imprimeries - à supposer que grâce à cette édition des manuels scolaires la productivité des imprimeries augmente de 10 à 15% par an - la maison d'édition ne pourra avant 6 ans au moins, prétendre répondre aux besoins du marché des manuels scolaires. Entretemps, il faudrait penser à la réédition, à modifier les programmes pour mieux les adapter. Et la publication des ouvrages des auteurs individuels risque de devoir attendre longtemps, ou dans les meilleurs des cas, de se faire seulement en marge de l'édition scolaire.

ET LES AUTRES AUTEURS ?

Et la littérature rwandaise dans tout ceci ? Devra-t-elle se contenter d'être encore reléguée au second plan ? Jusqu'où pourra-t-elle rester dans l'ombre et survivre quand même ? Est-il payant de consacrer tant d'énergie et de ressources à l'alphabétisation de la jeunesse alors qu'après son cycle de formation, cette jeunesse ne trouvera presque rien à lire ? On ne cessera jamais de souligner que si l'alphabétisation s'acquiert aux bancs de l'école, elle s'entretient tout le long de la vie par la lecture.

Si l'état de chose perdure, si les rwandais ne font rien pour promouvoir leur propre littérature en la transformant de génération en génération par écrit, ne finira-t-il pas par perdre son âme, être un peuple sans passé, sans littérature, sans histoire et donc sans identité culturelle ? Car ne pas éditer, ne pas promouvoir sa littérature, c'est renoncer à affirmer face aux autres nations sa propre valeur culturelle ; c'est aussi la nier et finalement la condamner.

M. NDUWAMUNGU

LES REFUGIES

Le 20e siècle peut se qualifier : "l'ère des réfugiés". L'on compte aujourd'hui 15 à 18 millions de réfugiés dispersés dans le monde. L'Afrique bat le triste record. Des organismes internationaux, politiques et privés s'attellent à trouver des remèdes à ce fléau qui n'épargne aucun pays, le Rwanda y compris. Toutes les solutions servent cependant de palliatif. Seule l'exigence du respect des droits de l'homme est à même de circonscrire ce drame.

I. Les réfugiés dans le monde

A. Les "Damnés de la terre"

Le flot des réfugiés dans le monde atteint actuellement 15 à 18 millions, environ 2 fois les populations du Rwanda et du Burundi. L'Afrique bat le triste record des 4 continents, avec quelques 7 à 10 millions, c'est-à-dire 2 fois la population du Rwanda. 90% de ces réfugiés vivent dans les 18 pays les plus pauvres du continent et du globe, tels que l'Afghanistan, le Botswana, le Burundi, le Rwanda, l'Uganda. Le nombre des réfugiés ne cesse de croître comme le confirment les 45.000 venus de ce dernier pays. Ainsi en 1982, un individu sur 200 est un réfugié; plus d'un réfugié sur 2 est africain; un africain sur 40 est un réfugié; un africain sur 2 est un enfant. Conséquence : tout africain est candidat à l'exil. Mais pourquoi tant de réfugiés dans le monde et spécialement en Afrique ?

B. Les mécanismes créateurs des réfugiés

"Les réfugiés africains sont un problème africain" affirme le Président Nyerere (1). Cette affirmation

est renforcée par cette autre : "L'orientation politique de l'O.U.A. a longtemps été un des obstacles majeurs à la réparation et à la prévention des plus horribles violations des droits de l'homme" (2). Il est en effet étonnant que le nombre de réfugiés en Afrique n'a cessé de croître vertigineusement depuis les indépendances africaines. De 1965 à nos jours (en 15 ans), il s'est multiplié par plus de 20. Aucun pays africain ne peut se targuer d'être à l'abri du problème des réfugiés, de près ou de loin.

Dans la plupart des cas, les réfugiés fuient les génocides, les guerres, les répressions, les discriminations raciales ou religieuses, les conflits politiques et idéologiques, les injustices sociales. A titre d'exemple, les réfugiés massés en Somalie et au Soudan ont fui les guerres ou les persécutions en Ethiopie, en Ouganda, au Tchad, au Zaïre. L'Europe de l'Ouest regorge de réfugiés venus d'Asie, des pays de l'Est, de l'Afrique, de l'Amérique latine. En 1969, le gouvernement ghanéen ordonne d'expulser tous les étrangers. En 1976, Macias Nguema chasse environ 25.000 nigériens. Amin en fera de même avec les Asiatiques. Ces pratiques démontrent que l'apartheid, la colonisation, ses frontières artificielles et son transfert de populations ne sont pas seuls en cause. Dans tous les régimes, les premières victimes sont toujours les opposants politiques ou ceux qui refusent d'idolâtrer quelque responsable "maître après Dieu".

Les émigrants définitifs ou temporaires forment une deuxième masse à côté de celle des "exilés" politiques. Ils fuient les catastrophes naturelles : famine, inondations, sécheresse, épidémie. La troisième catégorie recrute ceux qui partent à la recherche de meilleurs terres ou conditions d'existence. La dernière coiffe les "utopistes". Ceux-ci quittent un pays à la chute du régime qui les favorisait. Il devient évidemment difficile de donner une définition exacte ou unique du "réfugié".

C. Essai de définition

Selon l'article 1e de la Convention relative au Statut des réfugiés du 28 juillet 1951, de l'O.N.U., révisée en 1967, est réfugiée :

"toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou des opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle ne peut, ou en raison de la dite crainte, ne veut pas y retourner" [3].

Tout en se voulant complète, cette définition pêche par 4 points au moins :

1. Elle est trop subjective et ne tient pas compte de la situation existant réellement dans le pays en question.
2. Elle est facilement contestable et ne convainc pas tous les jours.
3. De ce fait, beaucoup de gouvernements peuvent minimiser, refuser les raisons avancées par la personne demanderesse.
4. Elle ne spécifie pas assez ces situations qui obligent le citoyen à chercher refuge ailleurs.

Il faut donc saluer l'initiative de l'O.U.A. (Organisation de l'Unité Africaine) d'avoir étendu et rendu cette définition plus objective (Addis-Abeba 6-10 septembre 1969). Elle applique le terme "réfugié" à :

"Toute personne qui, du fait d'une agression, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité" [4].

La définition touche également les "personnes déplacées" car elles sont souvent les victimes de motifs énoncés dans les mécanismes créateurs de réfugiés. Comme on le voit, la définition tient largement compte du contexte colonial et impérialiste mondial, mais glisse très rapidement sur les causes internes qui détériorent la situation locale. En résumé, l'on peut retenir pour le terme "réfugié" la définition du Petit Robert : "personne qui a dû fuir le lieu qu'elle habitait afin d'échapper à un danger (guerre, persécutions politiques ou religieuses, etc.)". Toute définition étant forcément limitative, nous pourrions ajouter au nombre de réfugiés les personnes parquées dans des zones isolées à l'intérieur de leur pays, celles en résidence surveillée et celles enfermées contre leur gré dans des asiles psychiatriques parce qu'elles réclament le droit d'émigrer.

D. Les législations internationales

1. Objectif

Le flot croissant des réfugiés et le risque de déstabilisation des régions qui les ont accueillis inquiètent depuis longtemps la communauté internationale. Nous relèguons exprès au second plan la morale et l'aide humanitaire souvent prônées par les chefs d'Etats. Leur conduite politique démontre clairement la priorité des intérêts nationaux ou même personnels (voir plus loin E 1).

Les Etats et organismes privés mettent donc sur pied Chartes et Conférences pour essayer d'endiguer le mal (5). Ils tentent de venir au secours des réfugiés et de les protéger. Ainsi tout Etat contractant doit accueillir tout réfugié. Il lui assure le même traitement qu'à ses nationaux dans les domaines de l'emploi, de la santé, des études, de l'assistance publique, de la liberté d'habitation ou de circulation, des charges fiscales. Il le protège, lui accorde un document valable ou un titre de voyage. Il ne peut l'expulser sauf pour raison de sécurité nationale. Même dans ce cas, il doit respecter une certaine procédure élémentaire. En retour, le réfugié doit se conformer aux lois du pays d'accueil pour le maintien d'ordre public. Mais ce code est-il nécessaire? La solidarité humaine ne suffit-elle pas ?

2. Nécessité de bases juridiques internationales

Nous avons signalé plus haut les expulsions massives d'étrangers par certains gouvernements. Des pays peulent également refouler des réfugiés (la Thaïlande et les réfugiés vietnamiens) venant d'un autre pays par peur de tensions politiques avec ce dernier, par intérêt économique ou pour protéger sa population (manque de moyens, climat social tendu). Les extraditions, le rapatriement forcé des réfugiés, la piraterie se pratiquent couramment. Par ailleurs, l'arrivée massive pose toujours des problèmes parfois très aigus au pays hôte :

- a) Problèmes matériels : infrastructure d'accueil, manger, boire, habillement, habitat, hygiène.
 - b) Problèmes économiques et sociaux : surcharge dans l'emploi, l'enseignement, le service médical, les transports, problèmes de chômage, de sécurité publique.
 - c) Problèmes psychologiques et culturels : adaptation de la langue, des moeurs. Certains pays doivent faire face à la liberté trop grande des moeurs des nouveaux venus (exemple : extension très rapide de la prostitution) ou à leur arrogance.
 - d) Tensions et conflits entre les réfugiés : ces comportements exacerbent la population et agacent l'autorité. Surtout si certains réfugiés servent d'agents creux au pays qu'ils sont censés avoir fui.
- Un code international s'avérerait donc nécessaire. Il lie et protège l'un contre l'autre le réfugié et le pays d'accueil.

3. Grandeur et faiblesse des législations internationales

Les Chartes et Conventions internationales ont le mérite d'adoucir ou d'éviter au moins le pire à des exilés à la merci des Etats, des particuliers ou des bandits.

Elles protègent ces mêmes Etats et leurs citoyens contre les difficultés évoquées plus haut. Elles contrecarrent le comportement parfois irresponsable de certains réfugiés. Cependant, comme tout texte à caractère international, voire universel, les failles ne manquent pas :

- a) Ces conventions et chartes comportent un aspect limitatif et même partisan. Elles sont proclamées par et pour une fraction du monde dans un but bien déterminé. Ainsi la convention de 1951 visait uniquement les Blancs qui venaient de vivre deux guerres et les barbares hitlériennes. Elle rejoint en cela la Charte des Nations Unies qui ne se souciait guère des Nègres et des Indiens, de l'esclavage et de la colonisation, qui confond l'Europe et l'Amérique du Nord à l'humanité entière. Nous avons signalé aussi plus haut, dans la définition du terme réfugié, la responsabilité que, non sans raison, l'O.U.A. fait endosser à l'Europe mais au risque d'oublier la sienne.
- b) La conciliation des intérêts de l'individu et de l'Etat tient toujours d'un exercice d'équilibriste. Le premier risque d'être sacrifié.
- c) Un paradoxe interne veut que les Etats "fabricants" de réfugiés, au nom de la loi, de la sécurité nationale et de la non ingérence, protègent leurs victimes.

- d) L'absence d'une force coercitive rend caduques toutes ces résolutions. Un Etat peut refuser de s'y soumettre ou les ignorer.

E. Les solutions

"Je ne crois pas que le fait de s'attaquer au problème de trois ou quatre millions de personnes et leur donner une chance de refaire leur dignité et leur vie soit une tâche impossible pour 46 Etats et 360 millions d'habitants" (6). Le tout est de savoir si les Etats veulent vraiment résoudre le problème des réfugiés.

1. LA FARCE

A voir la scène politique internationale, les divers accords, Chartes et Conventions tiennent souvent du mensonge et d'une comédie de mauvais goût. Les grandes puissances se livrent à une guerre idéologique sous le couvert de la morale, des droits de l'homme, des sentiments humanitaires. Pendant ce temps, elles allument les guerres, installent, arment et soutiennent les dictatures, fomentent et téléguident les coups d'Etat. Elles assassinent, déstabilisent des régimes, noient dans un bain de sang toute

velléité de libération nationale. Rappelons de mémoire et pour exemples :

U.R.S.S. : invasion de la Hongrie en 1956, de la Tchécoslovaquie en 1968 (les troupes du Pacte de Varsovie), de l'Afghanistan en 1980.

U.S.A. : renversement et assassinat d'Allende par Pinochet interposé en 1973; tentative de destruction du Vietnam par l'emploi d'armes chimiques (1964-1975); soutien des dictatures sud-américaines; essai de déstabilisation de l'Angola et du Mozambique par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud et de l'UNITA; frein systématique au processus de l'indépendance de la Namibie.

Les grandes puissances ne sont pas les seules. Les Etats africains passent sous silence les Droits de l'Homme lors de la création de l'O.U.A. en 1963; au profit de la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale. Vingt ans plus tard, ils refusent de signer et de ratifier "la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples" qu'ils ont élaborée non sans réticence. Leurs divisions et querelles éclatent au grand jour : sommets de l'O.U.A., 1982. Loin d'unir leurs forces pour combattre l'apartheid qu'ils dénoncent mais pratiquent, ils soutiennent ou tolèrent les guerres sur leur continent: Tchad, Uganda-Tanzanie, Ethiopie-Somalie. Certains préfèrent l'éclatement de leur organisation à la condamnation d'une guerre coloniale (Maroc). Que de réfugiés! Et quand aux Nations Unies, Monsieur Théo Van Boven, Directeur de la Commission des Droits de l'Homme, demande à ses pairs de ne pas tricher, il est prié de céder son poste. Quel gachis! L'âge d'or n'est pas pour demain.

2. LES SOLUTIONS CLASSIQUES

Faute de pouvoir (ou de vouloir) s'attaquer à la racine du mal, les organisations étatiques, parastatales et caritatives essayent de colmater les plaies. Cette aide ou ces solutions, fort louables d'ailleurs, peuvent se subdiviser en 3 phases :

a) Phase de secours : elle consiste en aide matérielle de première nécessité : accueil, fourniture des moyens élémentaires de subsistance et de survie. Ceux-ci varient selon la richesse du pays hôte, la prévisibilité ou la soudaineté de la migration.

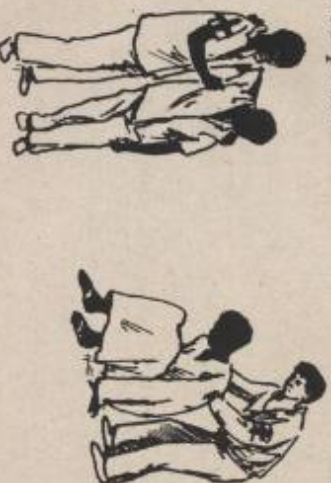
b) Phase de reconstruction : installation des réfugiés avec leur participation : construction de maisons, travail de la terre, fourniture d'eau.

c) Phase d'intégration : installation définitive et insertion dans le pays d'accueil. L'on envisage à la longue le retour au pays d'origine. Rares sont les cas où il s'effectue dans les conditions idéales.

3. SOLUTIONS DEFINITIVES

A chaque mal son remède. Nous le disions plus haut, les réfugiés sont dans la plupart des cas les victimes des systèmes politiques : apartheid, injustices sociales, économiques ou des causes sous-jacentes. En Afrique, le premier coupable nous paraît le tribalisme institutionnalisé, même sous les dehors "démocratiques". Le développement inégal socio-culturel des ethnies, régions et classes dément tout le discours nationaliste.

Pour échapper à ce piège et à l'influence néfaste et dominatrice extérieure, seul le respect strict et réel des droits de l'homme s'avère la meilleure arme. Ceci exige non seulement l'application des conventions internationales, mais l'instauration des conditions de vie et d'un climat socialement sains. A l'intérieur comme à l'extérieur des Etats. Utopie ou idéalisme ? La leur est à ce prix.



Le crime de l'étranger qui domine un peuple par les armes, c'est de lui ôter sa patrie sans lui en rendre une autre, l'accorder

II. LES REFUGIES VENUS D'UGANDA

A. Les réfugiés du Rwanda et au Rwanda

I. Migrations des populations rwandaises

Selon un rapport de l'ONAP (7), le Rwanda connaît depuis bien longtemps une forte émigration de sa population. Actuellement, il existerait à l'extérieur du pays presque autant de personnes d'origine rwandaise qu'à l'intérieur (8). Nous distinguons parmi eux :

- les émigrants économiques
- les émigrants politiques
- les émigrants mixtes.

1° LES EMIGRANTS MIXTES

Ce sont les personnes qui, suite à des conquêtes militaires rwandaises, se sont installées dans les régions conquises. L'opération atteignait en effet un double but : l'administration des nouveaux territoires et l'installation de populations du pays vainqueur. C'est le cas d'une partie des territoires de Rutshuru, Masisi, Kalehe et Goma au Congo Belge, le Kigezi et le Bufumbira en Uganda (9). Un auteur évaluait en 1956 à environ 300.000 les descendants de ces émigrés, dans trois de ces territoires (Rutshuru, Masisi, Goma) (10). Cette thèse diffère évidemment de celle affirmant que la colonisation a rattaché à l'Ouganda et au Zaïre des territoires qui appartenaient au Rwanda (11). En fait, la colonisation n'aurait fait que rétablir les frontières préexistantes.

2. LES EMIGRANTS ECONOMIQUES

Nous nommons ainsi les rwandais émigrés à la suite de : famine (disette, mauvaises récoltes, manque de terres), ou à la recherche de meilleures conditions d'existence. Cette émigration antérieure à la colonisation s'est orientée dans deux directions : le Kivu et l'Afrique de l'Est.

a) Le mouvement vers le Kivu

En gestation depuis 1926 par l'administration belge, il démarre en 1937 en direction de la zone de Gishari et atteint son apogée de 1945 à 1948 avec la "Mission Immigration Banyarwanda". La transplantation des rwandais dans le Nord-Kivu a permis de mieux répartir la population, de conserver le sol et de relever les conditions d'existence des émigrés. Elle offrait dans le même temps une main d'œuvre abondante et à bon marché aux colons et à leurs sociétés (agricoles minières et industrielles) du Kivu. Une émigration clandestine se développe parallèlement, avec beaucoup de succès. L'émigration officielle prit fin en 1954. En 1959, le nombre d'émigrés rwandais au Kivu atteignait quelques 128.700 personnes (12).

b) Le mouvement vers l'Afrique de l'Est

Né avant la première guerre mondiale (1914-1918), le mouvement fut plus important et plus long que celui vers le Kivu. Trois principales raisons tentent de l'expliquer :

- volontaire, le mouvement était incontrôlé. Dépendant uniquement de la situation économique des pays d'accueil et du Rwanda, il continue jusqu'après les indépendances.
- Alors que les émigrants du Kivu rentraient à la fin du contrat, ceux de l'Afrique de l'Est pouvaient rester et certains se sont installés définitivement.
- La proximité de la Tanzanie et de l'Ouganda et la prospérité de ce dernier pays offraient encore quelques avantages sur le mouvement vers le Kivu.

On dénombrait officiellement en 1959 près de 400.000 émigrés du Rwanda vers l'Afrique de l'Est. A lui seul, l'Ouganda comptait en 1970 environ quelques 500.000 (un demi-million) de ressortissants d'origine rwandaise, les réfugiés de 1959 compris.

3. LES EMIGRANTS POLITIQUES

Ce troisième groupe comprend tous les "mécontents politiques" qui ont refusé d'obéir aux autorités précoloniales, ceux qui ont fui les injustices, les guerres ou les

luttres internes. Il comprend également ceux que le régime bannissait et ceux qui, depuis 1959, portent officiellement le qualificatif "réfugié".

a) Les réfugiés du Rwanda

Depuis 1959, le Rwanda a connu 3 principales vagues d'émigration :

- 1959 lors de la révolution sociale;
- 1963-1964 après l'échec d'une attaque extérieure conduite via le Bugesera
- 1973 suite à des menaces proférées ou exécutées contre une partie de la population.

Les Nations Unies avançaient en 1964 le nombre de 153.000 réfugiés rwandais, installés dans les pays limitrophes.

b) Les réfugiés au Rwanda

Toujours après 1959, le Rwanda a accueilli sur son sol des réfugiés d'autres pays ou les siens, expulsés par le pays d'accueil. Citons :

- 1970 rapatriement des réfugiés rwandais expulsés du Zaïre;
- 1972 arrivée des réfugiés barundi;
- 1978 transit des réfugiés ougandais en route vers le Zaïre et la Tanzanie.

En 1978 justement, le Rwanda comptait près de 42.000 (41.910) immigrés dont plus de la moitié (22.394) venus des pays limitrophes. La nouvelle vague de 1982 est donc la 7e en 20 ans et la 4e en 12 ans des réfugiés immigrants. Mais qui sont-ils et pourquoi fuient-ils ?

B. La vague d'octobre 1982

1. Les faits

Selon quelques sources (13), une masse de réfugiés estimée à environ 40.000 a franchi la frontière Nord du Rwanda (Gatuna - Kagitumba) fuyant l'Ouganda. Elle pousse devant elle un cheptel non moins impressionnant : quelques 70.000 têtes de bétail. Débuté le 2 octobre, le mouvement semble stabilisé par la rapide intervention du Rwanda qui a ouvert à cet effet des conversations avec

le gouvernement ougandais (Gabiho : 23-27 octobre 82). Plusieurs organismes humanitaires (Caritas, Catholic Relief Service, HCR) et les "pays amis" ont vite compris et répondu à l'appel du Rwanda. Les réfugiés sont provisoirement accueillis et pris en charge dans deux camps, établis dans la région de Mutara. Leur sort dépend des négociations ougando-rwandaïses, de la rapidité avec laquelle elles sont menées et des moyens réels dont disposent les deux pays.

2. Interrogations et inquiétudes

Dès la première quinzaine d'octobre, une rumeur annonce l'arrivée de réfugiés en provenance de l'Ouganda. Le 14 du même mois, un conseil du gouvernement examine la question et les moyens d'y remédier. Il faut cependant attendre le 26 octobre, 9e anniversaire de la fête des Forces Armées pour entendre une déclaration officielle du gouvernement rwandais. Le Président de la République confirme la nouvelle, expose les difficultés auxquelles le pays est confronté. Il remercie de l'aide reçue, exprime l'espoir d'aboutir dans les meilleurs délais à une solution équitable. Il affirme la volonté du gouvernement de mener à bien cette tâche délicate "dans le strict respect des règles internationales et (des) intérêts légitimes réciproques".

Le caractère laconique du discours présidentiel ne pouvait que relancer le débat dans le public. On s'interrogeait sur l'identité des réfugiés et, selon la rumeur, sur l'absence dans leurs rangs de la jeunesse, des intellectuels, des hommes valides. Faute d'une déclaration officielle et crédible, les hypothèses et commentaires vont encore bon train et l'inquiétude persiste. En guise d'essai d'explication, nous nous contentons du témoignage des réfugiés et de quelques extraits de presse étrangère. Mais nous resterons sur notre faim.

2. Essai de compréhension

Selon les dires de certains réfugiés (14), le gouvernement ougandais a engagé une véritable "chasse aux sorcières". Il accuse les ressortissants rwandais ou leurs alliés d'être les ennemis du régime. Ils l'ont prouvé en accordant leur vote, il y a deux ans, à d'autres candidats. Leur amitié et leur sympathie vont à Amin qui les avait "délivrés" du Président Obote il y a 11 ans de cela. Face à leur refus de quitter leurs terres pour être parqués dans des camps, on les somme de quitter le pays. La menace frappe également ceux ou celles qui ont épousé des ressortissants ougandais. Que penser de ces témoignages ? Ils semblent confirmés par les articles parus dans la presse, écrits pour la plupart avant l'exode d'octobre dernier.

A l'image d'Amin Dada

En janvier 1982, le MUNANSI NEWS BULLETIN (Kampala) (15) accuse le gouvernement d'Obote de persécuter les gens pour leurs sympathies politiques et de se conduire de la sorte comme son prédécesseur Amin. Le journal en veut pour preuve l'existence de divers rapports venus de tout l'Ouganda. Et de conclure : "il subira le même sort".

Un héritage gangrené

Sous le titre : "Uganda : la montée des périls" (16), Jean Biomet rappelle que le gouvernement d'Obote a hérité d'un pays ruiné par Amin Dada. Preuves :
- effondrement économique - destruction des voies de communication, du transport et des services publics -
- réveil des rivalités ethniques - chasse aux élites -
- pillage et spoliation comme formes de gouvernement -
- déliquescence de l'armée.
A cette situation s'ajoutent la famine de Karamoja et la fraude électorale.

Le chaos

Dans son numéro 122 de juillet 1982, la revue

"AFRIQUE CONTEMPORAINE" publie un article (non-signé) intitulé : "Ouganda. De mal en pis" (17). L'auteur cite un article de l'International Herald Tribune du 2 juin 1982 et la déclaration, 4 mois plus tôt, d'un proche du Président Obote, Monsieur Boniface Okello. Les deux sources affirment que le chaos règne en Ouganda. Pour tenter de relever la situation, le Président Obote : - chasse la Croix-Rouge - interdit aux diplomates de circuler sans autorisation - oblige toute personne sans travail à quitter la capitale - oblige tous les jeunes de plus de 15 ans de se faire enregistrer - fait envahir la cathédrale catholique de Rubaga en pleine cérémonie. L'armée procède à des arrestations et 5 fidèles sont tués.

La goutte qui fait déborder le vase

Un article paru dans la revue "JEUNE AFRIQUE" (18) affirme que tout a débuté le 15 septembre. Un accrochage entre les miliciens du gouvernement et les éleveurs rwandais dans la région de Mbarara fait une dizaine de morts dont 3 parmi les premiers. Les rwandais étaient venus se plaindre des pillages continuels de l'armée. Quinze jours plus tard, le Président Obote édicte des mesures d'expulsion et de persécution des rwandais et même des ougandais d'origine rwandaïse.

La crainte

Un article envoyé à la revue I.C.I. (Informations Catholiques Internationales) (19) et qualifié de "correspondance particulière" reprend en substance le contenu des articles précédents et termine sur cette note : il est vrai que "ces derniers (les rwandais) sont entreprenants et (que) plusieurs personnalités influentes viennent de leurs rangs".

Conclusion : prudence et expectative

Tous ces témoignages affirment la situation chaotique de l'Ouganda et le peu de manœuvres dont dispose le gouvernement pour remettre le pays sur la bonne voie. Par ailleurs, la question du journal IMVAHO (20) subsiste : pourquoi les hommes et les jeunes gens font défaut parmi les réfugiés ? Que sont-ils devenus ? L'avennir nous le dira.

Quelle foi accorder à l'information dans une pareille situation ? L'on sait qu'en période de tension sociale, les organes conçus normalement pour informer "objectivement" peuvent cacher la vérité (ou une partie), distraire, semer le doute, aliéner. Nous en trouvons de parfaits exemples dans la guerre des ondes et des communiqués. Dans le cas présent, la prudence vaut peut-être mieux qu'une malheureuse propagande.

4. Solution préconisée par le Rwanda

Identité des réfugiés

La rencontre de Gabiro a permis la mise en place de modalités pour les négociations futures entre les deux gouvernements. L'Ouganda s'est engagé à mettre fin à l'exode; le Rwanda a procédé à l'identification des réfugiés. Ses résultats ont révélé trois catégories de réfugiés :

- 1°- Des rwandais habitant la partie du Rwanda rattachée à l'Ouganda par la colonisation
- 2°- Des rwandais partis de leur gré et installés en Ouganda depuis longtemps et qui en ont acquis la nationalité avec tous les droits d'usage
- 3°- Des réfugiés rwandais de 1959-1960.

Décision

- 1- Toute personne d'expression rwandaïse n'est nécessairement pas de nationalité rwandaïse. Les personnes appartenant aux deux premières catégories sont des ougandais pour des raisons évidentes.

- 2- L'Ouganda et le H.C.R. (Haut Commissariat pour les Réfugiés) se chargeront de leur trouver une solution: les rapatrier ou leur offrir un autre pays d'accueil.

- 3- Le Rwanda prend en charge la 3e catégorie en tenant compte des raisons humanitaires, des conventions internationales et des réalités nationales. Ceci signifie en clair, nous citons (21) :

a) "Aucun réfugié ne peut être rapatrié contre son gré, tout comme aucun réfugié ne peut prétendre rentrer par la force dans son pays d'origine".

b) "Pour ceux d'entre eux qui désirent rentrer dans le pays, leur cas sera chaque fois examiné à la lumière des dispositions de la législation et des règlements en vigueur depuis 1966, tels que complétés à ce jour et inspirés par les conventions internationales dont le Rwanda est partie prenante..."

c) "Le gouvernement rwandais respectera les engagements qui découlent de ces constitutions, tout en maintenant sa volonté de sauvegarder et de promouvoir un climat de paix et d'unité... dans le cadre d'une politique de coopération bilatérale et régionale dans laquelle les impératifs de sécurité constituent un facteur déterminant".

d) "L'exiguité du territoire, l'explosion démographique et (les) moyens dramatiquement limités (du pays) ne lui permettent pas d'assurer l'accueil, l'entre-tien et l'hébergement (définitif) d'une masse importante de populations".

e) "Le point de vue du gouvernement rwandais tient compte des événements qui ont marqué son histoire à la veille et au lendemain de son indépendance".

N.B. Ces citations sont trop claires pour appeler quelque commentaire. Dans un prochain article, nous essaierons de présenter quelques-unes des conventions internationales relatives au statut du réfugié.

NOTES

- (1) Discours d'ouverture à la Conférence Panafricaine sur les Réfugiés, Arusha, mai 1979, cité dans PRO MONDI VITA : Dossier Afrique n° 16 : Vivre dans l'ombre de la mort : le calvaire des réfugiés africains, Janvier 1981, page 13.
- (2) PRO MONDI VITA ... op.cit page 25
- (3) Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés HCR/INF/29 Rev. 2 Nations Unies 1968, pages 14 et 49.
- (4) Convention de l'O.U.A. régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (Addis-Abeba, Septembre 1969) art. I,2 page 3
- (5) A elle seule, l'O.U.A. a déjà organisé ou participé à trois conférences au moins :
1967 Conférence sur les aspects juridiques, économiques et sociaux
1979 Conférence panafricaine avec la collaboration du H.C.R.
1981 Conférence de Genève sur les réfugiés en Afrique.
- (6) Voir note (1)
- (7) Colloque "Famille - Population et Développement" : les déterminants de l'accroissement démographique" ONAPO, B.P. 914 Kigali.
- (8) Idem page 34
- (9) Ibidem page 31
- (10) Ibidem page 31
- (11) Voir - KINYAMATEKA N° 1141, Ukwakira II 1982, page 1
- UMUNYAMULYANGO (Le Coopérateur) N° 175 Octobre 1982, page 3
- (12) Colloque ... op.cit page 32

Comme le fait remarquer un auteur (cité par l'art. 1), le chiffre doit être de loin très élevé.

- (13) - IMVAHO N° 452 du 23-31 Ukwakira 1982. Ce journal avance le chiffre de 45.000
- La Revue I.C.I. (Informations Catholiques Internationales) N° 580 du 15 Novembre pp. 52-53, parle de 40.000
- (14) KINYAMATEKA, déjà cité à la note 11
- (15) "Pourquoi les Ougandais ont-ils la mémoire si courte ?" in Politique Africaine : le pouvoir de tuer, septembre 1982, Editions Karthala, pp. 3-4
- (16) AFRIQUE-ASIE N° 263 du 12-25 avril 1982, pp. 33-34
- (17) AFRIQUE CONTEMPORAINE N° 122 juillet-août 1982. La documentation française pp. 28-29
- (18) JEUNE AFRIQUE N° 1141 du 17 Novembre 1982 : "Ouganda : la chasse aux Rwandais" page 29
- (19) I.C.I. (Informations Catholiques Internationales) déjà cité à la note (13)
- (20) Voir note 13
- (21) Les citations a,b,c,e sont tirées du Discours présidentiel au 20e anniversaire de l'Indépendance, 1er Juillet 1982. Présidence de la République Rwandaise, Service de l'Information et des Archives Nationales, Kigali 1982, pp. 42-43.
La citation d est tirée du Discours présidentiel au 9e anniversaire de la fête des Forces Armées, A.R.P. (Agence Rwandaise de Presse) N° 001525 Octobre 1982, page 6.

Actualités rwandaises

FAMILLE - POPULATION - DEVELOPPEMENT

APRÈS UN COLLOQUE DE L'ONAPO

DIALOGUE a toujours suivi de près les recherches, réunions ou déclarations relatives aux questions socio-démographiques. (Les lecteurs intéressés n'ont qu'à se référer à la documentation annoncée au cours des dernières années (1)).

DIALOGUE ne peut donc passer sous silence l'important COLLOQUE organisé par l'Office National de la Population (ONAPO), tenu en septembre 1982 à Kigali. Cet événement nous donne une fois de plus l'occasion de faire le point.

Nous présenterons - en résumé - les débats et nous verserons au dossier d'actualités pièces qui ne manquent pas d'intérêt.

A. UN ABREGE DES DEBATS

1. Qui a organisé le Colloque ?

Le colloque s'est tenu à Kigali du 27 septembre au 1 octobre 1982. C'est l'ONAPO qui l'a organisé et, selon nos informations, c'est l'USAID qui l'a financé. Etaient invités : "les cadres nationaux". Nous avons compté quelques 157 participants (inscrits dans les réunions de groupe) dont une cinquantaine de médecins et une bonne fourchette de députés, bourgmestres, sous-préfets et fonctionnaires. On avait invité aus-

si la presse et les représentants des Eglises du pays.

2. Le but du Colloque

L'invitation adressée aux participants annonçait deux objectifs :

- a) présenter la mission de l'ONAPO au Rwanda
- b) présenter le plan d'action de l'ONAPO pour les prochaines années.

Le programme était ambitieux. En effet, l'ONAPO n'apas seulement pour mission d'intervenir dans les activités de santé maternelle et infantile ou de planification familiale. Elle veut aussi donner un avis qualifié sur toutes les questions concernant la "population" rwandaise. Alors que certains participants attendaient surtout une stratégie précise et immédiate de planification familiale, le Colloque voulait étudier le problème sous tous ses aspects. Ce recours aux "fondements" ne manquait certainement pas d'intérêt... mais devait laisser sur leur faim ceux qui désiraient des recettes magiques de planification.

3. Le coup d'envoi

L'ONAPO étant un service relié à la Présidence, le Chef d'Etat se devait de donner le coup d'envoi aux débats. Il le fit à travers un message lu par le Ministre Gatabazi. Une fois de plus, on y trouve exprimée la crainte de voir le Rwanda de l'an 2000 ne plus pouvoir nourrir sa population qui, selon les prévisions, atteindra dix millions d'habitants. Face à cette menace redoutable, le Président cependant ne veut pas que l'on présente le nombre d'habitants "comme un frein au développement. Car le développement est justement le fruit du travail des hommes".

Cette déclaration n'empêcha pas le Président de proposer des mesures précises pour sta-

biliser la population rwandaise. Il reprend à cet effet les objectifs du 3e Plan qui propose de limiter à 3,7% par an le rythme de croissance de la population. Deux mesures principales pour y parvenir : relever l'âge légal du mariage et mettre en place dans chaque préfecture un service de planification familiale qui offrira gratuitement aux couples qui le désirent "un choix de moyens modernes et efficaces d'espace leurs naissances". Le Président ajoute toutefois que "la solution que nous cherchons est une solution rwandaise qui tient compte de nos mentalités, de nos valeurs morales, de notre culture, de nos possibilités et de la solidarité humaine".

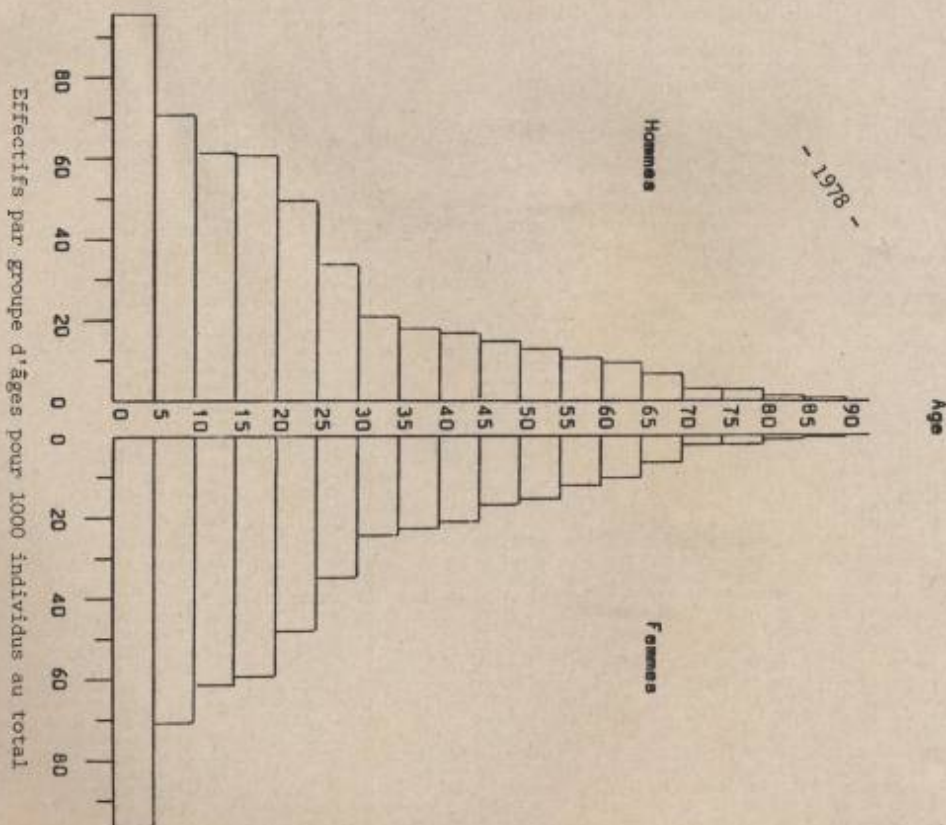
Le texte du 3e Plan est plus clair : les centres de planification familiale prévus devront offrir "des moyens modernes et efficaces d'espace des naissances qui soient en accord avec les options morales ou religieuses personnelles (méthodes naturelles, chimiques ou mécaniques)" (2). Voilà un projet extrêmement soucieux des personnes. Va-t-il satisfaire les partisans de la "modernité et de l'efficacité" ?

4. Les données démographiques

M.S. NYIBIZI, directeur du Bureau National de Recensement présente un long texte élaboré par ses services, précisant la situation et les prévisions démographiques à la lumière des résultats du recensement général de 1978.

De cet exposé, relevons quelques données intéressantes établies sur les bases du recensement :

Densité effective de la population rwandaise (densité utilisable au km²) : 258 habitants. (Valeurs extrêmes : Gisenyi : 358 au km² et Kibungo : 135 habitants au km²).



La population est jeune : 53% a moins de 18 ans et 5% a plus de 60 ans. Les femmes et les enfants dominent tandis que les personnes âgées sont relativement peu nombreuses.

L'âge moyen du premier mariage est évalué à 21 ans pour les femmes et à 24,5 pour les hommes.

Le taux brut de natalité est très élevé : il varie entre 46 pour mille (Gitarama et la commune de Nyarugenge) et 61 pour mille à Gisenyi. Ce qui donne une moyenne nationale de 54 pour mille.

Le taux de mortalité étant de 17 pour mille, le taux d'accroissement naturel se situe donc autour de 3,7%. Si ce taux reste constant (objectif du 3e plan) l'effectif de la population rwandaise atteindra 10,5 millions de personnes à la fin du siècle.

Une donnée statistique qui n'est pas négligeable en ce domaine : le taux d'analphabétisme. (On appelle analphabète la personne qui déclare n'avoir jamais fréquenté une école). Plus de 50% de la population âgée de plus de 17 ans se déclare analphabète. L'analphabétisme affecte beaucoup plus les femmes que les hommes. Dans certaines tranches d'âge, cet écart atteint des proportions spectaculaires : entre 25-35 ans, par exemple, 45,8% des hommes déclarent n'avoir jamais fréquenté l'école contre 77,2% des femmes. Cette précision a son importance quand on posera la question de l'utilisation de certaines méthodes contraceptives exigeant des femmes un contrôle méticuleux impliquant la lecture de certaines mesures ... Pas de sensibilisation sans instruction!

5. De quoi meurt-on au Rwanda ?

Trois déterminants agissent sur la démographie : la mortalité, la fécondité et la migration.

Un exposé de Mlle Monique MUKAMAZI de l'ONAPO se référant aux données du recensement révéla que le taux de mortalité avait considérablement diminué au Rwanda. Il a passé de 35 pour mille en 1935 à 17 pour mille en 1981. Cette baisse de mortalité est due à l'amélioration des conditions économiques et sanitaires de la population. Malgré tout, l'infrastructure sanitaire demeure insuffisante. Le pays ne disposait en 1981 que de 28 hôpitaux, 89 dispensaires et 117 centres de santé, soit un total de 234 établissements pour desservir une population de 5.374.298 habitants (la moyenne étant de 22.967 personnes par établissement). Quant au personnel sanitaire, il s'élevait en 1981 à 183 médecins et 1.144 para-médicaux, soit un agent sanitaire pour 2.789 individus, ou encore un médecin pour 29.367 habitants.

La mort est causée surtout par les maladies de l'appareil respiratoire, les infections intestinales, les virus, les parasites... Pour réduire davantage le taux de mortalité, on ne désire pas importer une technique médicale coûteuse et sophistiquée qui ne profiterait qu'à un petit groupe de privilégiés. Mais on veut agir globalement en encourageant une éducation sanitaire de base et surtout en luttant contre la pauvreté et l'ignorance. Face à de tels besoins, une médecine technique, spécialisée et réservée à une élite demeure impuissante.

6. Religion - Urbanisation et taux de fécondité

Le taux de fécondité au Rwanda semble dépendre de l'urbanisation. Ainsi, selon le recensement de 1978, il est apparu que le nombre moyen

d'enfants nés vivants par femme s'élève à 6,6 à Kigali, à 5,8 à Ngoma (Butare) et à 8,6 pour le Rwanda.

L'appartenance religieuse aurait-elle une influence sur le taux de fécondité ? Toujours selon les données du recensement, il semble que les femmes catholiques soient moins fécondes que leurs soeurs protestantes, musulmanes ou non baptisées. Influence de la religion ou du degré d'instruction ? Simple corrélation de deux données ou relation de cause à effet ? Il est difficile de se prononcer.

7. Le phénomène migratoire

Le Rwandais s'expatrie volontiers lorsqu'il est poussé par la faim ou la politique. Depuis l'indépendance, c'est surtout l'émigration interne qui se pratique : des paysans fuient vers de nouvelles zones agricoles ou vers les centres urbains. Ainsi, le Bugesera qui n'avait que 16.000 habitants en 1962 en comptait 155.000 en 1978 et 184.000 en 1980. On connaît par ailleurs le développement fulgurant de la ville de Kigali : 1959 : 4.935 habitants; 1978 : 117.749. L'émigration externe a été pratiquement stoppée à partir de l'indépendance. Bien sûr, il faut tenir compte des vagues de réfugiés (la dernière en 1973). Ces derniers mouvements migratoires ne semblent pas jouer le rôle de stabilisateur de la pression démographique. Faut-il déchanter ? La conférencière conclut tristement : "un volume d'émigrants suffisant pour ralentir sensiblement la croissance démographique au Rwanda releverait fort probablement de l'utopie. L'émigration n'est qu'une solution à court terme".

8. Population et agriculture

Le Colloque avait été très sérieusement préparé. Certains documents techniques avaient

déjà servi à l'élaboration du Troisième Plan. M. Boneza Christophe présenta ces textes qui mériteraient une publication intégrale. Nous ne pouvons qu'y faire allusion.

Le développement rural constitue bien évidemment un déterminant de l'accroissement démographique. Malheureusement, le Rwanda ne pourra plus à l'avenir satisfaire les besoins primaires de sa population vu le déséquilibre existant entre l'accroissement démographique et les ressources agricoles disponibles. Les terres arables vont en diminuant et les techniques d'intensification agricole demeurent largement inefficaces. Insuffisante aussi la vulgarisation agricole qui n'a pas tenu ses promesses. A ceci s'ajoute la carence d'emplois dans le secteur rural. Il faudrait créer au moins 17.000 emplois nouveaux par an dans le secteur agricole.

9. Démographie et éducation

L'accroissement démographique entraînera probablement un accroissement de la scolarisation. Si en 1982 on compte 811.000 élèves scolarisés, ce chiffre sera porté à 1.025.000 pour l'an 1986. Le système d'enseignement coûtera donc de plus en plus cher. Les pouvoirs publics ne pourront supporter les coûts additionnels provenant d'une demande de plus en plus forte. En conséquence, un ralentissement de la demande est nécessaire. Celle-ci ne peut être obtenue que si le taux de natalité baisse de façon appréciable au cours des prochaines années.

10. Population et santé

Il appartenait à deux médecins de présenter un rapport sur les implications de la santé publique et de la nutrition infantile sur la population. Le premier, le Dr. Hakizimana, secrétaire général au Ministère de la Santé, insis-

ta sur le fait que les soins de santé ne sont qu'un aspect particulier d'un programme global de développement. Dès lors, les activités sanitaires appellent la participation du personnel médical, mais encore celle des familles, du voisinage, de la collectivité en général. Dans ce contexte, le secrétaire général rappelle qu'en l'absence de toute régulation, la fécondité constitue une menace directe pour la santé de la mère. C'est pourquoi aucun programme de santé ne peut être complet s'il n'offre aux parents des mesures appropriées pour contrôler le rythme de leur naissance.

Le Dr. Cyprien Munyanshongore releva le fait que 50% seulement des enfants rwandais de moins de cinq ans sont en bon état nutritionnel. Trois causes de la malnutrition : la pauvreté, l'ignorance et la mauvaise utilisation du budget familial. Trois groupes sont particulièrement vulnérables : les mères enceintes, les femmes allaitantes et les enfants.

11. Des méthodes contraceptives

Il aura fallu attendre trois jours de débats avant d'entamer la question épineuse des "méthodes" de planification. Cinq médecins spécialistes, travaillant dans des organismes internationaux, introduisent la discussion.

Parmi eux, le Dr. Castadot expliqua l'efficacité, les inconvénients et les modes d'emplois de diverses méthodes contraceptives populaires, traditionnelles ou modernes (dispositifs intra-utérins et contraception hormonale).

Le Dr. Khiri, tunisien, présenta l'expérience de planification en cours dans son pays depuis 1962. C'est le dispositif intra-utérin (DIU) qui connaît le plus de succès, suivi de la pilule.

Beaucoup plus intéressants furent les témoignages sur l'utilisation des contraceptifs au Centre Hospitalier de Kigali (1976-1982). Cette communication a été faite par le Dr. Ukulikiyimana Cyridion, gynécologue travaillant dans cet établissement. Le tableau qui suit est éloquent :

NOMBRE DE FEMMES SOUS CONTRACEPTIFS

1976-1982 (juillet)

	Pilules	Depo-Provera	Stérilets
1976	493	800	500
1977		200	300
1978		2000	1400
	2266		
1979	}	3000	500
1980		-	1000
1981		570	100
1982		2460	571

12. Des recommandations

Trente huit résolutions furent adoptées par le Colloque. Elles sont relatives au développement agricole, à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à l'habitat, aux activités de l'ONAPD et bien sûr à la planification familiale. A ce sujet, notons la troisième recommandation en faveur du "respect de la liberté des couples quant au choix des méthodes" et la septième qui demande de "promulguer des textes réglementaires spécifiques à la planification familiale".

Cette réglementation avait été proposée par un groupe de discussion. Le rapport du groupe précisait que le règlement en question devrait "déterminer les méthodes

de planification à utiliser, le personnel d'exécution et la protection de ces agents". Une tendance - minoritaire ? - du groupe avait même proposé des mesures interdisant toute propagande contre le programme gouvernemental.

13. Un discours final dont on n'a pas fini de parler

Le Ministre Gatbazi avait lu le message présidentiel du début; il lui revenait de clore les débats. Nous retiendrons de ce discours trois points qui nous semblent importants :

a) La planification n'est qu'une mesure "provisoire et subsidiaire" à la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions visant l'amélioration générale de l'économie. *"Notre objectif ne doit pas être de faire décroître la population rwandaise, mais de lui permettre de croître en bonnes conditions"*.

b) Avant la mise en application des méthodes contraceptives dans quelque centre que ce soit - y compris les centres-pilotes de l'ONAPO - une législation en la matière doit être adoptée par les autorités compétentes. Cette législation définira les méthodes permises, les personnes habilitées à les pratiquer et les sanctions pour ceux qui contreviendraient à cette législation.

c) La planification familiale ne doit pas être calquée sur des modèles étrangers, mais doit tenir compte de valeurs socio-culturelles rwandaises et du niveau de vie de la population.

B. REFLEXIONS MARGINALES

1. La montagne aurait-elle accouché d'une souris ?

Il faut rendre justice à l'ONAPO. Le Colloque, nous l'avons dit, a été très sérieusement préparé. Cependant, nous gardons quand même l'impression que l'éventail de sujets abordés ne permettait pas de les approfondir au-

tant qu'il aurait fallu. Certaines recommandations finales sont décourageantes de généralité. La montagne aurait-elle accouché d'une souris ?

Nous avons demandé au Dr. HOSER, du Centre Médico-Social de Gikondo qui participa au Colloque son impression personnelle qui n'engage, précise-t-il, que sa responsabilité.

"Deux facteurs ont joué sur la qualité de ce colloque : son caractère multidisciplinaire et son public très diversifié. En conséquence, les discussions ont été très vagues et les sujets superficiellement abordés. Dans un public pareil, prévaut habituellement l'usage de certains "mythes" comme celui de l'efficacité de la planification familiale pour la solution du problème démographique, proposée par les non-avertis comme une solution quasi unique et miraculeuse. L'ignorance est toujours susceptible d'atteindre les extrêmes, d'où des attitudes catastrophiques et démesurées, repérables chez une partie des participants; la majorité restant peut-être dans l'expectative.

A part ce sujet concernant la planification familiale, les discussions ont été plutôt dépourvues d'émotion, car elles semblaient suivre des lignes déjà tracées par les mass media du Rwanda et la propagande de certains officiels".

2. Finalement, un désenchantement

Mentirait-on en affirmant que beaucoup de "cadres nationaux" attendaient d'abord du Colloque des recettes précises de planification familiale ? Si c'était le cas, ils durent rentrer déçus. Le message présidentiel du début, repris dans ses grandes lignes dans le discours final, indiquait bien que les plus hautes autorités du pays n'entendent pas régler d'abord les problèmes démographiques en propagant une technique de planification familiale. Celle-ci ne peut être qu'une "mesure provisoire et subsidiaire".

En insistant sur le "caractère rwandais" de toute méthode utilisée, en proposant une législation préalable à toute application de méthodes contraceptives, l'autorité ne veut-elle pas sérieusement freiner les propagandistes d'un programme immédiat de contraception au Rwanda ? Si notre interprétation est exacte, il faudrait alors se demander si l'utilisation de contraceptifs - en l'absence de toute législation - constitue un délit ? Comment vont se justifier dès lors les hôpitaux et les centres de santé qui en font un large usage ?

3. Des contradictions qui demeurent

Ces contradictions sont évidemment révélatrices d'un malaise plus profond qui touche aussi bien les gouvernants que les gouvernés. Si tout le monde est bien conscient du problème démographique, des réticences fondamentales apparaissent dès qu'il est question des mesures à adopter. On se méfie des modèles étrangers, on suspecte l'aide intéressée de puissances extérieures (à la solde de firmes pharmaceutiques ?) qui déverseraient sur le Rwanda des tonnes de contraceptifs gratuits. On éprouve malgré tout le sentiment - qui n'est pas que traditionnel - que la plus grande richesse de l'homme demeure... l'homme. Un rwandais, - surtout s'il est riche - hésitera à limiter sa progéniture. Tout en fermant pudiquement les yeux sur les pratiques contraceptives, on n'osera ni les encourager, ni les condamner. Il n'est pas sûr que nous sortions très prochainement de ces impasses.

Voici à ce sujet les remarques du Dr. HOSER : *Certains désirs de l'assemblée furent sans doute exprimés. Toutefois, l'assemblée n'étant pas homogène, elle avait des désirs très diversifiés. Dans la rédaction des recommandations, le courant conjoncturel fut dominant. Le Colloque fut en tout cas révélateur sur un point : c'est que la collaboration avec les promoteurs de la*

contraception dans le domaine de la planification familiale pourrât s'avérer impossible suite à leur hostilité allergique à tout ce qui n'est pas contraception, à savoir l'approche éducative. Outre cela, on voit la dépendance grandissante de ce secteur délicat par rapport aux réalisations étrangères : "la solution rwandaise" ne reste qu'un slogan.

4. Quand l'Eglise catholique fait figure d'accusée

Pour une partie de l'opinion, l'Eglise catholique fait figure d'accusée dans ce débat. On ignore les termes exacts de sa pensée ; on résasse à son sujet de vieux préjugés qu'on refuse de réexaminer. Tout récemment encore, un article paru en langue nationale dans un journal du pays reprochait à l'Eglise catholique de s'opposer au principe du planning familial, sous prétexte que "toute vie vient de Dieu et non de l'homme" (3). On s'étonne de voir répandues de pareilles allégations. La notion de parenté responsable a été pourtant clairement précisée par l'Eglise. Il suffit de se référer au texte (4).

Certains documents du Colloque ont abondé dans ce sens. Et c'est très regrettable. On a rappelé - et c'est un musulman qui s'en est chargé - le verset biblique "Croissez et multipliez-vous" pour justifier une réticence chrétienne au principe du contrôle des naissances. Le climat n'aurait pas été très bon sur ce point. Laissons la parole au Dr. HOSER :

"On pouvait s'exprimer librement au cours des discussions en groupes. Cependant, en ce qui concerne la planification familiale, la pression des partisans de la contraception était très forte. L'Eglise catholique jouait tout le temps le rôle d'un grand accusé ("les saboteurs"). On a essayé de culpabiliser et de ridiculiser les opinions en faveur de la planification familiale naturelle (PNF) et d'une vision plus humaniste de la régulation des naissances, d'une politique plus fa-

miliaire que démographique. Manipulation ? Elle fut net-
te chez certains participants : manipulation des faits,
des chiffres et des opinions.
Chez les organisateurs ? Je ne le pense pas !".

5. A qui profite la contraception ?

Ces derniers temps, deux évêques du Rwanda ont pris publiquement position en matière de planning familial. Mgr GAHAMANYI, dans une homé-
lie prononcée à la cathédrale de Butare, le 25
juillet 1982 (5) et l'Archevêque de Kigali, Mgr
NSENGIYUMVA, dans une allocution prononcée dans
sa cathédrale le 22 octobre 1982 à l'occasion
de la Journée du Pape. L'un et l'autre se réfé-
raient au discours que leur a tenu JEAN-PAUL II
lors de la dernière visite "ad limina" (DIALOGUE
a reproduit le texte de cette allocution dans
son numéro 93). Nous citons ici un large extrait
de l'allocution de Mgr NSENGIYUMVA :

"L'Eglise est patiemment consciente du problème démo-
graphique en notre pays et donc qu'il doit être consi-
déré avec attention. Mais, tout d'abord, l'Eglise tient
à dénoncer avec force ce que d'aucuns s'efforcent à fa-
voriser, que réduise la croissance de notre population
et au plus vite est le premier moyen, le seul moyen, qui
permettra à notre pays de suivre économiquement. Ceci
dit, il reste qu'une planification de la natalité est à
envisager, mais elle ne peut se faire que dans le res-
pect de l'entité de la famille.

Et si certains, tentés de céder à l'esprit de facilité
sous le poids de pressions proposent au problème démo-
graphique des solutions moralement inacceptables, l'E-
glise se doit, de par sa mission de défendre les droits
fondamentaux de l'inspiration familiale, de les dénoncer
et de s'y opposer.

Or, force nous est de constater que des pressions par
l'intermédiaire d'organismes, ou sous le couvert de
coopération, non seulement se font jour mais s'exercent
au Rwanda pour le recours massif à des méthodes ou tech-
niques contraceptives contraires à l'éthique familiale

en matière de natalité et en opposition à nos plus no-
bles valeurs familiales traditionnelles qui sont l'hon-
neur de la famille rwandaise.

Est-ce vraiment vouloir le bien de notre nation, le dé-
veloppement harmonieux de notre peuple que de lui imposer
directement ou indirectement des moyens qui mutilent
son âme et son être physique ?

Qui ne sait, et l'expérience en bien d'autres pays le
prouve, que ces méthodes ou techniques contraceptives
entraînent le laxisme en matière de valeurs morales avec
les tristes conséquences inéluctables qui s'en suivent.
Pourquoi ne pas dire ces désordres que causent ces mé-
thodes ou techniques au plan santé, au plan psychologi-
que, physique et autres.

Des études et enquêtes scientifiques sérieuses et appro-
fondies le font aujourd'hui suffisamment apparaître !
Ne serait-ce pas un devoir d'honnêteté et de justice
d'en prévenir les familles et la société ?

Ces pressions pour imposer ces méthodes et techniques
à l'exclusion de toutes autres valables et plus con-
formes à l'éthique familiale n'ont-elles pour seul but
que de favoriser notre développement, ou n'incluent-
elles pas d'autres buts, financiers par exemple, ou une
déstabilisation de la famille ? Non, l'avenir d'une so-
ciété, l'avenir de notre société rwandaise ne peut se
construire sur des ruines morales ou physiques".

L'allocution de l'Archevêque de Kigali re-
produit les mêmes réserves qu'on a déjà pu li-
re dans les exposés "officiels" du Colloque de
l'ONAPO. Si l'Eglise est consciente du problè-
me démographique du Rwanda, si elle est même
favorable à une planification familiale, elle
s'oppose toutefois à toute pression étrangère
qui voudrait imposer au peuple rwandais des
solutions qui selon elle seraient moralement
irrecevables. Ce que les Evêques réprouvent,
c'est surtout l'absence de liberté des couples
qui seraient contraints de choisir une méthode
moralement répréhensible selon l'éthique catho-
lique. Les Evêques ne veulent pas que les catho-
liques soient obligés de choisir contre leur

conscience. Face à ce danger, l'Evêque de Butare ajoute même : "il nous est demandé de nous montrer vigilants en ce domaine, malgré notre confiance en la sagesse des autorités publiques".

Les Evêques ont-ils raison de s'alarmer ? Le discours du Ministre des Affaires Sociales, s'exprimant au nom du Gouvernement, devrait plutôt les rassurer.

Cette vision alarmiste est aussi partagée par le Dr. HOSER que nous avons interrogé :

"Le Rwanda entre dans la phase de la contraception relativement massive avec un retard de plusieurs années par rapport à beaucoup d'autres pays. Ainsi les prévisions sont plus faciles à faire et, en même temps, plus sûres. Le recours aux contraceptifs va augmenter rapidement, surtout dans le milieu urbain n'épargnant pas le monde étudiant. Les pressions se feront sentir pour permettre aux adolescents le libre accès aux techniques contraceptives, et inévitablement, l'introduction d'avortements légalisés. D'ailleurs, les deux propositions, et notamment celle d'"assouplissement de la loi interdisant l'interruption des grossesses" se faisaient déjà entendre de la tribune même du colloque.

Quand à l'impact démographique, les résultats seront insignifiants. Une population qui serait trop nombreuse ne peut décroître sans augmenter d'une manière insupportable le sommet de la pyramide des âges par rapport aux jeunes actifs. La démographie est le domaine par excellence des effets cumulatifs et des longs cheminement - ce qui était d'ailleurs confirmé dans l'exposé de l'ONAPD -. Pire, l'atmosphère qui entoure la famille et les valeurs va se détériorer rapidement. La maternité sera ridiculisée et soumise aux moqueries de toutes sortes, la famille nombreuse culpabilisée et rendue responsable du sous-développement, la sexualité humaine étant du ressort de loisirs vulgaires et banals. Tout cela aboutit à des résultats chiffrables : déstabilisation des couples (divorces), chute de la nuptialité; et à des résultats non calculables : un courant anti-familial à partir des milieux les plus aisés, mais en même temps

les plus influencables : celui qui prend le goût de la consommation, qui préfère 'avoir' à 'être'".

6. Il y a catholiques ... et catholiques

Nous avons relevé plus haut les hésitations qui caractérisent l'opinion publique rwandaise face à la planification familiale. Il y a un discours officiel, mais il y a aussi une pratique officielle ou clandestine qui semble le contredire.

Pour leur part, les catholiques rwandais vivent la même contradiction. Officiellement, ils suivent le discours de la hiérarchie (6). Mais ils sont très tolérants dans la pratique et excusent volontiers les infractions particulières au règlement. Reste à savoir si le "particulier" ne deviendra pas un jour "loi générale"?

Nous avons fait à ce sujet une enquête très limitée auprès de deux religieuses infirmières travaillant dans deux dispensaires, l'un public, l'autre de l'Eglise. Nous leur avons posé quelques questions; nous les reproduisons avec leurs réponses.

QUESTION : Lorsque dans le cadre de votre travail quelque'un vous demande de diminuer ou de stopper définitivement le rythme de ses naissances, comment réagissez-vous ?

REPONSE : *Première infirmière* : Je suis d'accord pour diminuer, et non pas pour stopper. Quand nous rencontrons des cas sociaux (femmes seules, enfants sous-alimentés, mariés difficiles), nous invitons les femmes à espacer leurs naissances. Nous les informons des méthodes existantes; elles font leur choix, ou bien nous leur conseillons de faire ce qui nous semble le mieux dans chaque cas.

Deuxième infirmière : Ces demandes deviennent de plus en plus fréquentes. Elles proviennent soit des couples d'origine rurale qui demandent de stopper la procréation après la naissance du 7e, du 8e, voire du 10e ou 11e enfant, soit de couples domiciliés en ville qui désirent espacer leurs naissances, après le deuxième ou troisième enfant ou pour stopper la procréation après le 4e.

Mon attitude est d'écouter et de comprendre. Presque toujours, la demande émane d'une femme elle-même et elle n'est pas empreinte d'égoïsme. Mon devoir, me semble-t-il, est d'apaiser, de ne pas culpabiliser, d'expliquer, de stimuler un dialogue entre les époux, de leur faire exprimer ce qu'ils trouvent le mieux pour eux, de respecter leur choix, sans que la femme ne soit sacrifiée. Par exemple, une stérilisation chirurgicale définitive peut être acceptable pour des raisons médicales, mais jamais pour que la femme devienne "objet".

QUESTION : Quelle est votre opinion sur les méthodes de régulation "naturelle" et sur les autres techniques ?

REPONSE : Première infirmière : Selon moi, le couple qui choisit une méthode naturelle fait le meilleur choix. Aucun risque pour la santé. Une telle pratique conduira les époux à une relation de dialogue et de respect mutuel.

Mais les méthodes naturelles ne sont pas toujours applicables. Je pense par exemple aux "femmes libres", aux couples qui ne s'entendent pas, à ceux qui sont séparés habituellement pour des raisons de travail et qui ne se rencontrent que de temps en temps.

Deuxième infirmière : Personnellement, je pense que les méthodes naturelles sont valables, mais pour quelques rares couples seulement. J'ai interrogé une institutrice. Voici ce qu'elle m'en disait : "Beaucoup de femmes

de standing bourgeois conviennent avec leurs maris de pratiquer ces méthodes naturelles. Presque toutes disent que c'est la méthode "bataille", puisque les femmes doivent se défendre contre des maris ivres, qui ne s'entendent plus à ce qui était convenu".

Les autres méthodes techniques ou chimiques ne m'embarrassent pas. Mais je vois qu'elles sont nécessaires. Je donne la préférence au stérilet; il n'attaque pas l'organisme de la femme. Les moyens chimiques me paraissent dangereux, car nul ne peut évaluer les conséquences à long terme. S'ils s'avèrent nécessaires, les femmes devraient être soumises à un examen médical sérieux avant de commencer le traitement et par la suite subir un contrôle régulier.

QUESTION : Lorsque vous êtes appelée à donner un conseil en matière de régulation de naissances, vous sentez-vous liée par la doctrine officielle de l'Eglise ? Ou alors essayez-vous de donner selon vous le meilleur conseil, vue la situation des personnes ?

REPONSE : Première infirmière : Dans le milieu où je travaille, je ne peux pas toujours me baser sur la doctrine officielle de l'Eglise.

Comment dire à une femme qu'elle doit s'abstenir de relations sexuelles à certaines périodes, alors qu'elle risque d'être renvoyée par un mari qui ne partage pas une telle décision ? Ou encore, que dire à des femmes obligées de se vendre pour manger le lendemain ? J'ai l'impression que le discours officiel de l'Eglise s'adresse à des couples qui s'entendent, qui s'entraident et qui s'aiment. Mais les autres, ne sont-ils pas aussi des enfants de Dieu ? Ne faut-il pas chercher une solution à leurs problèmes ?

Peut-être voulons-nous les ignorer parce qu'ils sont le fruit de l'égoïsme collectif ? J'aimerais que l'Eglise prenne une attitude de mère qui s'occupe de ses enfants les plus faibles, les plus dévotés. J'aimerais que sa doctrine soit pour eux un appui et non un règlement qui les condamne.

Deuxième infirmière : Quand je suis amenée à donner un conseil, je tiens surtout compte de la situation familiale, de celle de la femme en particulier. Plus je vis en contact avec les gens, moins je me sens liée par la doctrine officielle de l'Eglise. Je n'impose rien. Je tâche simplement d'aider les couples qui me parlent pour qu'ils puissent trouver leur solution.

Je refuse catégoriquement de répondre à la demande de contraceptifs lorsque ce sont des jeunes filles, par exemple des étudiantes, qui le désirent. Mais je réponds à la demande des prostituées. L'augmentation du nombre de leurs enfants ne peut que les enfoncer davantage dans la misère. Personne dans mon service n'approuve l'avortement provoqué.

Ces réponses sont limpides et nous ne croyons pas qu'elles constituent des "exceptions" dans le monde sanitaire catholique.

Du reste, une telle attitude ne date pas d'aujourd'hui. Dans son exposé au Colloque, le Dr. HAKIZIMANA faisait part de son expérience contraceptive à l'Hôpital de Ruhengeri en mai 1968. Il en profita pour féliciter "le courage de certains prêtres qui, à l'époque, devant les cas désespérés de leurs fidèles, faisaient les démarches pour eux auprès du médecin pour bénéficier de la contraception".

Cependant, tous les prêtres ne partagent pas ce point de vue. Ainsi le Dr. HOSER à qui nous avons posé la question suivante :

QUESTION :

Vous êtes prêtre et médecin. Il semblerait que l'on recourt de plus en plus à l'usage de contraceptif dans les dispensaires ou les hôpitaux de l'Eglise. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

REPONSE :

Que les contraceptifs soient utilisés par des milliers de catholiques, surtout dans les pays blancs de souche européenne (suivant l'expression de Pierre CHAUNU), c'est un fait notoire. Que les contraceptifs soient distribués à partir des centres à vocation catholique, c'est beaucoup plus grave. En effet, la plus grande brèche entre l'enseignement du Magistère et l'éthos courant se manifeste dans le domaine de la morale familiale à partir de 1968, c'est-à-dire à la sortie de "Humanae Vitae".

N'est-il pas symptomatique que la publication de "Familiaris Consortio" soit passée au Rwanda sous silence et ne soit pas connue de quelques 80% de prêtres, une année après ?

Mon diagnostic est donc le suivant : une partie des travailleurs apostoliques suit le magistère des mass-media en tout ce qui concerne la vie pratique. C'est ainsi qu'il n'est pas rare qu'aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui, qui cherchent sincèrement et sérieusement une réponse aux problèmes quotidiens et graves de leur vie matrimoniale et familiale, soient offertes des visions et des propositions peut-être séduisantes, mais qui compromettent plus ou moins la vérité et la dignité de la personne humaine. Cette offre est souvent soutenue par l'organisation pulvérisante et partout diffuse des moyens de communication sociale qui mettent subtilement en péril

la liberté et la capacité de juger en toute objectivité" (Familiaris Consortio 41). Certes, si des religieux, par exemple, disent qu'ils ne veulent pas de la contraception, elle le font de bonne foi, mais elles manifestent ainsi leur manque de confiance en l'Eglise, tout en la lumière de l'expérience de tant de couples et des données de diverses sciences humaines, la réflexion théologique peut saisir la différence existant entre la contraception et le recours aux rythmes périodiques : il s'agit d'une différence beaucoup plus importante et plus profonde qu'on ne le pense habituellement et qui, en dernière analyse, implique deux conceptions de la personne et de la sexualité humaine irréductibles l'une à l'autre" (Familiaris Consortio 32).

Je peux les comprendre, mais ne peux pas, et je suis loin de là, les justifier. En offrant le service contraceptif par le biais des centres à la personnalité catholique, on procède à une triple trahison : celle de l'Eglise qu'on représente, celle de sa propre vocation qui est la vocation de la sagesse à former et à éduquer les autres en conformité avec toutes les dimensions d'un être humain, et finalement celle de la personne qui s'adresse à nous, à bon droit, pour trouver une solution juste à ses problèmes.

La question est donc de nature morale et non technique, d'où la gravité de la situation qui se crée.

Cette réponse est évidemment sévère. D'aucuns la jugeront excessive et même injuste. Pourtant elle met en relief des attendus qu'on aurait tort de négliger.

On pourrait rétorquer au Dr. HOSER que c'est justement parce qu'on veut respecter la

personne qu'en certaines circonstances on se croit autorisé à s'écarter de la lettre d'un règlement, fût-il ecclésiastique. Par ailleurs, le Dr. HOSER a parfaitement raison d'alerter les catholiques de ne pas suivre le "magistère des mass-media". Qu'ils suivent donc leur "magistère intérieur", le Maître Intérieur, qui illumine et dirige leur conscience. Saint-Augustin lui donne un nom : l'Esprit-Saint.

UNE CONCLUSION QUI NE CONCLUT RIEN

Il n'y aura pas de conclusion à cet article... Laissons la discussion et la recherche poursuivre leur chemin.

En matière morale et de conduite humaine, rien n'est simple, ni définitif. L'encyclopédie "Humanae Vitae" n'est qu'une étape, qui n'aboît pas la réflexion ultérieure. Les principes posés demeurent. Les valeurs "éternelles" aussi. C'est le rôle de l'Eglise enseignante de les rappeler. Mais, dans le détail et les contours de la vie, il n'y a plus de grands principes abstraits; il n'y a que des hommes et des femmes qui essaient tant bien que mal de répondre aux exigences de la charité. Et face à l'amour, il n'y a pas de "sabat" qui tienne. Cela aussi fait partie de l'évangile.

G. MUSY

NOTES

(1) Citons en particulier :

- 1977 : n° 65 : J. Massion : les autorités rwandaïses et la régulation des naissances
- 1978 : n° 67 : Courrier G. Mombaerts et du Dr. De Muylder : Réactions à l'article cité plus-haut

- n° 68 : Réactions de Mgr ROTUNDO et du Dr. HOSER au courrier précédent
- n° 69 : Autres réactions de J.Meert et du Dr. De Clercq
- n° 70 : C.Folsy: la méthode Billings
- 1979 : n° 72 : Numéro spécial : "Croissance et démographie". En particulier les contributions de S. Niyibizi - J.B.Ngirabacu - G.Mombaerts - A.Mugesera - Dr. Serufulira - Dr. Hoser - J.D. Nduwamungu et J.Massion.
- 1980 : n° 82 : Mgr Ngabu : Surpopulation et Famine
- 1981 : n° 86 : -The Futures Group : Démographie rwandaise et développement socio-économique
- Dr. Guy : Connaissez-vous la FIDAF ?
- n° 87 : F.FUNGA : Démographie rwandaise et développement socio-économique
- n° 88 : G.Musy : L'ONAPO se présente
- 1982 : n° 92 : F.FUNGA: La population rwandaise : 1962-1982.
- Sur les déclarations gouvernementales, on se référera aux numéros suivants :
- 1977 : n° 65; n° 70
1979 : n° 72
1980 : n° 78
1981 : n° 88
1982 : n° 91
- (2) Loi portant adoption du IIIe Plan quinquennal de Développement Economique, Social et Culturel 1981-1986, dans JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE, 1er Novembre 82.

- (3) KAREMERA Gaspard : Tuzumvikana ku kibazo cy'ubwiyongere bw'abatuye bitinze dans Umunyamuryango - Le Coopérateur 175 (octobre 1982).
- Autre écho : la Revue "PEUPLES", n° 2 (1982) publiait un article de Jérémy Hamand sur le Rwanda, intitulé : Le Problème des terres. Sur la base d'informations recueillies auprès de personnalités du pays, on lisait quelques paragraphes dont le ton était plus qu'inamical lorsqu'on parlait de l'Eglise catholique. Ainsi, on faisait allusion à un couple de "fervents catholiques" de Cyarwa, à Butare attendant leur cinquième enfant puisque "c'est Dieu qui donne les enfants et veille sur eux".
- On y lisait aussi que finalement "la planification familiale l'emportera sur les préceptes religieux" (des catholiques) puisqu'il existe "des services de santé dirigés par les missions protestantes et adventistes qui offrent déjà des services de planification familiale".
- (On serait curieux de connaître à ce sujet l'avis des responsables des Eglises Protestantes).
- Enfin, on affirmait qu'un programme d'éducation sexuelle dans les écoles primaires, un des objectifs de l'ONAPO (sic), serait déjà très compromis, vu les objectifs à prévoir de l'Eglise catholique. Nous apprenions aussi dans le même article qu'en 1982, l'ONAPO a reçu de l'IPPF pour 54.000 dollars de pilules, de stérilets, Dépo-Provera et comprimés mousants pour les répandre dans le pays.
- (4) F.FUNGA : (art.cité Dialogue 92) a pris la peine de citer l'encyclique "Populorum Progressio", un texte-clé en la matière. Nous en reproduisons un extrait. Bis repetita placent.

"C'est finalement aux parents de décider, en pleine connaissance de cause, du nombre de leurs enfants, en prenant leurs responsabilités devant Dieu, devant eux-mêmes, devant leurs enfants qu'ils ont déjà mis au monde et devant la communauté à laquelle ils appartiennent, suivant les exigences de leur conscience instruite par la loi de Dieu, authentiquement interprétée et soutenue par la confiance en lui".

(5) Cette homélie a été reproduite dans le Bulletin : UNIS DANS LA CHARITE, Butare, juillet-août 1982.

(6) Inutile d'exposer ici une fois de plus la doctrine officielle de la hiérarchie catholique. Les textes n'ont guère changé depuis "Humanae Vitae". On se souvient aussi de toutes les interprétations provenant d'évêques ou de théologiens visant à expliquer, à atténuer et à accommoder l'encyclique. Cf. J. Massions dans DIALOGUE n° 72, 1979. Mentionnons aussi l'effort de quelques théologiens - dont A. DONDEYNE, cité par E. KAREKA dans Umunyamulyango - Le Coopérateur 1975 Octobre 82 - pour donner une interprétation finalement acceptable de la notion de "nature".



"Il n'y a que les classes en décadence qui ont peur de la vérité..."

Dans l'Eglise au Rwanda

FOI ET CULTURE RWANDAISE. ACTES DE LA SESSION SYNODALE DE REMERA. OCTOBRE 1981.
DIOCÈSE DE BYUMBA-RUHENGERI. 170 PAGES.

Il y a plusieurs années déjà qu'au Rwanda, on n'a plus lu de document de cette valeur sur l'une des questions essentielles pour une évangélisation en profondeur de la culture rwandaïse. Aussi, est-ce avec joie qu'on salue la publication des actes de cette session synodale de Remera l'an passé. Ce n'est pas ici le lieu d'en faire un compte-rendu, car ce que je souhaite c'est que chaque prêtre, chaque ouvrier apostolique puisse lire dans son entièreté ce document. Aussi je me contente de citer ce que l'on y trouve :

1ère conférence : exposé introductif (par A. Misago) (pages 5-19) ;

2ème conférence : le munyarwanda à travers une cinquantaine de points, partie de sa nourriture culturelle (par. P. Muswahili) (pages 20-36) ;

3ème conférence : la valeur de la vie d'après la culture rwandaïse (par A. Misago) (pages 37-51) ;

4ème conférence : morale chrétienne et tradition morale rwandaïse (par A. Misago) (pages 52-75) ;

5ème conférence : les croyances, pratiques magiques et cultes ancestraux : une approche phénoménologique (par A. Misago) (pages 76-101) ;

6ème conférence : les croyances, pratiques magiques et cultes ancestraux : un jugement moral chrétien (par A. Misago) (pages 101-155) ;

Conclusion générale : l'attitude pastorale (pp.155-159)
Conclusions des travaux de la session et recommandations (pages 160-162).

Ce qui fait la valeur de ce document, à mon avis, ce sont les 3-4 dernières conférences, et à ce propos, il faut féliciter leur auteur, l'abbé Augustin MISAGO non seulement de la clarté de ses exposés, mais surtout du jugement moral chrétien, tout en nuance, porté sur ces pratiques dites "païennes". Comme il le dit lui-même, il ne peut en faire une analyse phénoménologique poussée; il suppose ces rites connus de ses auditeurs/lecteurs, et renvoie aux livres et articles écrits sur le sujet tant par les banyarwanda que par des étrangers (cf les bibliographies sélectionnées aux pages 52-53, 77-78 et 102-104).

Ce qui l'intéresse et ce qui fait la valeur de ce document, c'est le jugement moral chrétien porté sur chacune de ces pratiques. Pour cela, il se situe d'ailleurs dans la lignée de ses prédécesseurs, surtout du Père NOTHOMB, et de l'article bien connu de ce dernier "Jugement moral chrétien sur les rites traditionnels du Rwanda". En effet, l'abbé Misago fait progresser la réflexion, non seulement en clarifiant la portée sociale et culturelle des pratiques, mais aussi en précisant les critères de discernement. A ce sujet, mon seul regret est qu'il ne formule pas plus tôt le critère essentiel qui est, non le premier commandement du décalogue (anciens catéchismes), ni la prière chrétienne (Père Nothomb), mais l'évangile : l'unique commandement de Jésus : amour de Dieu et amour du prochain. Entendons-nous : il s'agit d'une question de formulation, car je pense qu'on peut se rallier au jugement moral qu'il porte, par exemple, sur le gukuna, le kwibura et kwera, le guterekera, le kubandwa, etc..., ainsi qu'aux suggestions pastorales qui sont faites.

Dans les conclusions des travaux et les 7 recommandations, on voit l'impact que ces conférences ont eu sur la réflexion des membres de cette session synodale. Ces recommandations, on aurait intérêt à les faire nôtres au niveau national, à une nuance près, qui est d'ailleurs celle de l'abbé MISAGO: plutôt que de christianiser des

pratiques en partie dépassées par le changement culturel (est-ce d'ailleurs possible ?), il s'agit de voir comment intégrer vocabulaire, rites, gestes, symboles, et valeurs anciennes dans la catéchèse chrétienne, dans la liturgie et la célébration des sacrements. Un souhait aussi pour terminer : que ce document soit accessible à tous (où peut-on se le procurer ?); que ce document théologique qui s'adresse à des prêtres et autres spécialistes de l'évangélisation, et emploie un vocabulaire adapté à cet auditoire, puisse être monnayé pour tous, des documents en Kinyarwanda. Tel est mon souhait: il s'agit de questions essentielles, et nous, étrangers, sommes souvent mal placés pour en parler. Et comme souvent on risque d'en mal parler, on préfère ne rien en dire (pour ma part, en tout cas, c'est ainsi). Or il faut en parler (le document parle avec propos de leur persistance et recrudescence actuelles). Si nous pouvions avoir à ce sujet des documents officiels (lettre des Evêques) ou officiels (catéchèses en Kinyarwanda), nous pourrions nous y référer et en parler adéquatement. Ainsi nous accomplirions notre mission : annoncer l'évangile de Jésus-Christ, dans toutes ses dimensions culturelles et sociales.

G. THEUNIS



DIALOGUE a entrepris depuis des mois une relation aussi fructueuse que possible du nouveau synode dans l'Eglise Catholique au Rwanda. Plusieurs diocèses ont bien voulu répondre à nos demandes d'informations. D'autres, pour l'instant, demeurent muets. Il est vrai que le bien ne fait pas de bruit... mais le silence est aussi synodale même de mort!

N.D.L.R.

"Le synode exerce un impact non négligeable tant sur le comportement individuel que communautaire de nos chrétiens". Tel est le constat qu'a fait l'abbé Arthur Dejempepe, le dynamique secrétaire du Bureau Synodal du diocèse de Kibungu, lors de la réunion presbytérale du 20 octobre 1982 à Rwamagana où il était appelé à donner une vue synthétique du Synode dans ce diocèse.

DIALOGUE a déjà parlé de la genèse et des premiers pas du travail synodal de Kibungu dans son numéro 89 (Novembre-Décembre 1981). Voici, après une année, un nouveau flash sur l'état actuel. On se rappelle que Kibungu avait choisi comme thème de réflexion synodale: "Eglise, Communauté des fidèles qui croient en Jésus-Christ". Chaque inama de chrétiens, appelée aussi "communauté de base", a réagi à ce thème en faisant un "examen de conscience". Ils se sont interrogés sur leur appartenance, leur place et leur rôle dans l'Eglise. Et c'est là qu'on a pu constater un réveil religieux réel: des chrétiens revenus à la pratique religieuse abandonnée parfois depuis longtemps, des mariages régularisés, des enfants baptisés, des engagements volontaires ...

Le 2 février 1982 eut lieu un grand rassemblement de responsables de la préparation du synode. Toutes les paroisses étaient représentées. Le 21 du même mois voit

un grand nombre de religieux et de religieuses se réunir à Kibungu pour une journée synodale. Le 25 février 1982, Mgr SIBOMANA adresse une nouvelle lettre aux chrétiens à l'occasion du Carême. En même temps, le Bureau Synodal envoie à la base une troisième série de questions sur le thème: "Ibibazo byerekeye imiterere n'imikorere y'inama z'abakristu", concernant surtout le rôle et le fonctionnement de ces "communautés de base", la situation des catholiques ainsi que celle des Bakuru b'Inama sorte de responsables de ces communautés qui regroupent les familles d'une même colline. Intéressantes surtout les conclusions de l'enquête sur les Bakuru b'Inama: ils sont d'un âge avancé ..., souvent analphabètes ou ayant un minimum de scolarité ..., avec peu d'emprise sur la jeune génération... Pourtant, ce service semble indispensable pour l'Eglise du Rwanda, et on insiste à Kibungu beaucoup sur la nécessité de le revaloriser ou de le remplacer par quelque chose de meilleur. Il va de soi que la situation des Bakuru b'Inama reflète aussi celle de leurs communautés: beaucoup ne jouent plus le rôle qu'on attend d'elles et il semble que la dynamique religieuse à la base passe plutôt à travers les familles chrétiennes engagées, l'Action Catholique, les cathéchistes ...

Au diocèse de Kibungu, on prépare déjà une nouvelle étape: étudier avec les chrétiens les sacrements. Le Bureau Synodal a envoyé aux responsables un support théologique dont on peut s'inspirer pour ce travail. On sait quelle importance ont les sacrements pour une vie chrétienne, on n'ignore pas non plus la problématique qui se pose à l'heure actuelle autour du sacrement de mariage, par exemple, dans le contexte africain en général et rwandais en particulier. En choisissant ce thème, on a conscience de laisser de côté d'autres, pas moins importants, comme l'Animation de la Jeunesse, la pastorale des centres, les questions liées au développement, etc. A plusieurs reprises, les chrétiens ont également soulevé la question des relations entre les Inama z'imirengwe et les cellules du MRND. Les limites territoriales des Inama correspondent rarement à celles des cellules, alors que la majorité des chrétiens le souhaite. Faut-il favoriser et promouvoir cette identité, ou veut-on sauvegarder l'autonomie des uns et des autres, pour éviter que

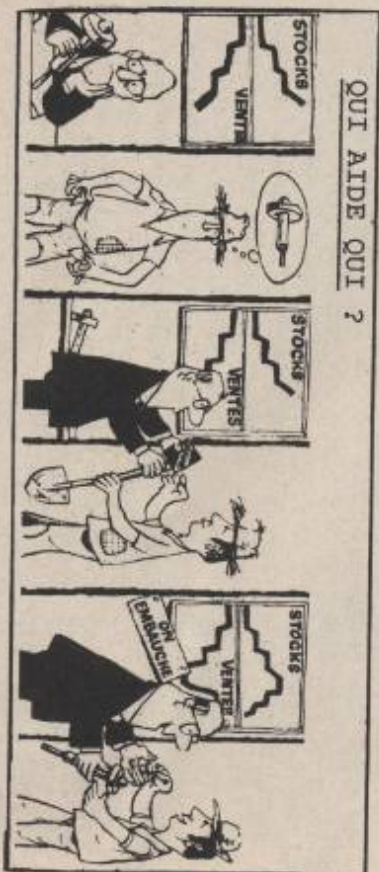
le chef de cellule devienne en même temps mukuru w'Inama ou le contraire ?

Cette étape de sensibilisation et de travail à la base une fois achevée, le temps sera venu pour convoquer le Synode proprement dit, c'est-à-dire une assemblée représentative du peuple de Dieu dans l'église de Kibungo, qui, en connaissance de cause et tenant compte du travail dans d'autres diocèses, délibère les questions de foi et de vie, prend des résolutions et fait des recommandations qui devraient être prises en considération par les autorités du diocèse. Puisse la base également sensibiliser le sommet!

N.B. Nous ne voudrions pas manquer de mentionner à cette place la lettre que Mgr Joseph RUZINDANA, évêque de Byumba, a adressée pour le temps de l'Avent 1982 aux jeunes de son diocèse, ainsi que sa lettre pastorale "ubuzima bw'urugo n'ubukristu mu rugo muli iki gihe dutegereje umukiza". Elles se situent dans le cheminement synodal que Byumba a parcouru déjà un certain temps dans le sein du diocèse de Ruhengeri, et qu'il entend poursuivre indépendamment et pourant en étroite collaboration avec le diocèse de Ruhengeri (voir A. Misago, Dialogue 93). Pendant toute l'année 1983, le diocèse veut centrer la réflexion et le travail sur le thème de la famille. Nous y reviendrons à l'occasion.

C. LOMBRISER

QUI AIDE QUI ?



A travers livres et revues

DISPARITES REGIONALES EN MATIERE D'EDUCATION

"Qui pense en semaines plante de l'herbe; qui pense en années plante des arbres; qui pense en siècles éduque les hommes" (proverbe chikwoko)
(1).

Conformément à sa mission qui consiste notamment à contribuer à la promotion de l'éducation dans le monde, l'UNESCO mène, depuis sa création, des recherches multiples et publie divers documents intéressants l'enseignement et l'éducation sous toutes leurs formes et à tous les égards.

A ce propos, elle a récemment publié deux ouvrages très bien documentés sur les disparités régionales dans le développement de l'éducation (2). Ces travaux ont pour base une série d'études effectuées par un groupe de chercheurs dans le cadre de l'Institut International de Plannification de l'Education (IIPE) dont le siège est à Paris. Ces études ont par la suite fait l'objet de discussions au cours d'un séminaire organisé en novembre 1977 en application du programme de l'Institut.

Chaque volume s'ouvre par une solide introduction par laquelle MM Gabriel Carron et Ta Ngoc Châu, responsables des deux publications, exposent de façon circonstanciée l'origine, la nature, l'intérêt et l'apport de ces travaux ainsi que le contenu synthétique de l'ouvrage.

Le premier livre (Disparités régionales dans le développement de l'éducation : un problème controversé) contient quatre contributions qui "traitent des rapports entre les disparités régionales en éducation et le processus de développement économique, social, culturel et politique, la pertinence du cadre régional pour une ana-

lyse des inégalités dans le domaine de l'éducation et les possibilités et les implications d'une politique de réduction des disparités régionales dans le même domaine" (3).

Trois de ces contributions abordent de façon générale les aspects étudiés. La première, inspirée principalement par l'expérience africaine, présente quelques observations critiques sur les disparités régionales dans le développement de l'éducation. Fondée sur la situation européenne, la seconde envisage les mêmes disparités en rapport avec la promotion récente de l'éducation. La troisième traite de la planification de l'égalité régionale des chances dans le même secteur.

La quatrième contribution est une étude de cas concernant la Hongrie. Ce texte, qui a le caractère d'une monographie, expose, de façon condensée et avec des statistiques à l'appui, les inégalités en matière d'éducation qui prévalaient dans ce pays sous les régimes bourgeois, les mesures prises au début de l'instauration du socialisme pour réduire les disparités régionales, les différentes réformes de l'éducation mises en oeuvre depuis 1945 et les résultats considérables obtenus dans ce domaine. Cette partie aurait dû, en fait, figurer dans le second volume portant sur les problèmes de disparités éducatives dans des pays précis. Sa place dans le premier livre semble uniquement fondée sur des raisons d'équilibre entre les deux volumes.

Les études regroupées dans le premier livre sont dues, dans l'ordre, à Philip Foster, Professeur à l'Université Macquarie (Australie), Pierre Furten, Professeur à l'Université de Genève (Suisse), Stephen P. Heyneman, chargé du secteur de l'éducation à la Banque Mondiale (Washington D.C.) et à trois professeurs de l'Institut de sociologie de Budapest (Hongrie). Les auteurs appartiennent ainsi à des disciplines et à des mouvements d'idées différents, ce qui les amène à développer et à défendre des positions différentes, parfois contrastées mais toujours enrichissantes.

Dans l'esprit de l'IIPE, les recherches contenues dans le premier volume "n'ont d'autre but que de mettre des points d'interrogations et de stimuler la réflexion du planificateur, auquel elles s'adressent en premier lieu, sur les possibilités et les limites d'une politique d'égalisation dans le contexte de son propre pays" (4).

Le second volume (Disparités régionales dans le développement de l'éducation : diagnostic et politiques de réduction) contient, quant à lui, quatre études de cas nationales intéressant cinq pays, à savoir le Cameroun, le Madagascar, la Thaïlande, le Kenya et la Tanzanie. Les auteurs des différentes contributions connaissent bien les systèmes éducatifs étudiés et ont utilisé au cours de leurs recherches une riche documentation. Il s'agit respectivement de Jean-Yves Martin de l'Office de Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer de Paris (France), Kamol Sudprasert et Vichai Tunsiri (Thaïlande) et Ya Ngoc Châu de l'IIPE, David Court et Kabiru Kinyanjui, Professeurs à l'Université de Nairobi (Kenya).

D'après les présentateurs, les études rassemblées dans ce second livre "illustrent différentes façons de faire le diagnostic et d'analyser les déterminants qui influent sur les disparités actuelles. Elles montrent en même temps quelles sont les implications et les contraintes de certaines mesures d'égalisation dans des contextes de développement socio-économiques et politiques précis" (5). Les diverses contributions mettent ainsi clairement en lumière la mesure et la nature des disparités constatées ainsi que les politiques adoptées à cet égard.

La recherche concernant le Cameroun précise que les disparités en matière d'éducation dans ce pays résultent historiquement de l'interaction entre la colonisation, la situation géographique et l'attitude des sociétés locales en présence. Par la suite, elles sont devenues largement solidaires des inégalités sociales liées au développement contrasté des différentes régions.

En ce qui concerne le cas de Madagascar, l'auteur

(P. Hugon) analyse la dimension historique des disparités éducatives, dégage le sens du processus de leur reproduction et passe en revue les mesures successives qui ont conduit à la configuration actuelle de l'éducation malgache.

Pour leur part, MM. D. Court et K. Kinyanjui établissent un parallèle révélateur entre le développement de l'éducation au Kenya et la dynamique du système éducatif en Tanzanie et montrent que les politiques mises en oeuvre répondent au projet de société défini en sens opposé par les responsables des destinées de chaque pays.

Point n'est besoin de souligner l'intérêt que présentent les travaux repris dans ces deux volumes. Parallèles recherches peuvent, en effet, être hautement instructives pour toute personne soucieuse de mesurer, en connaissance de cause, la complexité des problèmes inhérents au développement général de l'éducation.

S. NTIGASHIRA

NOTES

- (1). Cité d'après Finalités de l'éducation, collection "Etudes et enquêtes d'éducation comparée", Paris Unesco, 1981, p.50.
- (2) Gabriel CARRON et TA NGOC CHAU (sous la direction de):
 - a) Disparités régionales dans le développement de l'éducation : un problème controversé, Paris, Unesco/IIPE 1981, 326 pages.
 - b) Disparités régionales dans le développement de l'éducation : diagnostic et politiques de réduction, Paris, Unesco/IIPE 1981, 529 pages.
- (3) G.CARRON et TA NGOC CHAU : Disparités ... : un problème controversé, p.11
- (4) Op.cit., p.12.
- (5) G.CARRON et TA NGOC CHAU: Disparités ...: diagnostic et politiques de réduction, p.13.

MUKARWEGO Césaire (Religieuse de l'Assomption), Formation scolaire de la femme rwandaise. Inégalités des chances dans l'accès à l'éducation, Septembre 1981, 180 pp. (Mémoire en vue de l'obtention du grade de licencié en psychopédagogie à l'Université Catholique de Louvain - Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education).

Comme il convient pour un mémoire, le sujet est précis (il ne manque pas d'actualité depuis la réforme scolaire et la création de l'Association des Femmes Rwandaises); la thèse à défendre est clairement énoncée dans le sous-titre et, par la suite, heureusement prouvée; le travail de recherche enfin répond exactement aux normes académiques. J'ignore la mention accordée par le jury à l'étudiante et à sa communauté "dont l'affection et la prière ont permis la réalisation de ce travail" (en exergue).

Le lecteur rwandais, tout comme l'étranger présent dans le pays depuis quelques années, tournera rapidement les quarante pages du premier chapitre sur la "Situation du sujet dans la société rwandaise". Que de mémoires faits à l'étranger répètent, les uns comme les autres à quelques nuances près, la superficialité du pays, ses données climatologiques, les dates et les noms de ses diverses colonisations, sa composition ethnique, ses "événements", ... Trait particulier ici : pour illustrer comment "une manifestation religieuse correspond à un acte politique de première importance", il y a place pour l'acte de consécration du Rwanda au Christ-Roi, par le Roi Mutara Rudahigwa (pp.38-39). Je soulignerais, pour ma part, le passage consacré à la femme rwandaise : "faites que toutes les femmes du Rwanda fassent honneur à leur maternité. Quelles soient fidèles à leurs époux comme Vous êtes fidèle à l'Eglise et ne forment qu'un avec eux un seul corps. Puisse-elles former le cœur de leurs enfants et y faire éclore le respect et l'amour

pour Vous et pour le Pays" (p. 38). A lire ces quelques lignes, il est facile d'évaluer le chemin parcouru!

Dans tout ce premier chapitre, je ne retiendrai qu'un bref passage à propos de l'alphabétisation : "Tous les projets d'alphabétisation ont pratiquement échoué. Les résultats escomptés n'ont pas été atteints. Le taux d'alphabétisation ne s'améliore pas. On parle maintenant d'alphabétisation fonctionnelle mais l'investissement, en temps, en personne, en équipement laisse à désirer. Peut-être aurons-nous des résultats plus positifs avec les initiatives privées ?" (p. 36). Un homme averti en vaut deux!

Les chapitres 2 et 3 forment un tout plus important :
- L'éducation de la femme rwandaise dans la société traditionnelle (pp. 42-57)
- Scolarisation de la femme rwandaise (pp. 58-110)

Tout y est bien disposé, ordonné, ... chaque section ou sous-section est précise et claire, ... chaque division ou sous-division est nettement marquée. L'auteur exploite avantageusement une bonne documentation et l'utilise logiquement pour défendre sa thèse, une thèse, en réalité, facile à prouver!

Le dernier chapitre (chap. 4), intitulé Etude empirique, est original et plus concret : c'est un modèle d'enquête menée avec maîtrise et selon les "lois" de la recherche scientifique et des exigences académiques. Le paragraphe de transition est explicite : "Pour ne pas en rester aux constatations inévitablement orientées par notre subjectivité féminine, nous allons interroger les jeunes scolarisés eux-mêmes et essayer de saisir leur SENTIR quant aux problèmes soulevés tout au long de ce travail" (p. 110 a). Cette partie plus étendue (pp. 111-167 et 7 pp. d'annexes) m'a davantage plu à cause du vécu d'une situation conflictuelle toujours très forte.

Quatre hypothèses sont retenues :
- Les filles sont moins intelligentes que les garçons, ce qui explique leur présence minoritaire dans les écoles;
- Elles sont pressées de se marier, d'où leur refus de poursuivre les études supérieures ou même secondaires;

- Le pays n'attend pas des filles qu'elles soient aussi compétentes que les garçons. Le secondaire suffit;
- Les filles se heurtent à la résistance familiale (p. 111).

Je citerai seulement les conclusions de ce long chapitre : "Les réponses des filles tendent à infirmer les hypothèses un et deux : elles se perçoivent aussi intelligentes que les garçons, même si leurs capacités sont plus ou moins en relation avec certaines disciplines (Elles se disent moins fortes en math., en physique, mécanique, ...)

Là où les garçons justifient la présence minoritaire des filles à l'université par le désir du mariage, les filles n'en font aucune mention. Elles expriment le désir de pousser jusqu'au bout leurs potentialités intellectuelles.

D'après les réponses enregistrées, on ne peut pas dire que les filles ne désirent pas faire les études, ni qu'elles sont pressées de se marier, etc...

Les garçons veulent maintenir les normes sociales qui régissent la position des filles dans la société tandis que les filles les font éclater par leur désir du changement" (p. 163).

Comme il convient dans ce genre de débat, le style devient rapidement passionné et agressif, même au milieu des tableaux de chiffres et des courbes. Le même refrain se retrouve partout : "Ceci traduit, redisons-le encore une fois, le désir dominateur masculin et la persistance dans ce sentiment de supériorité du "sexe fort" (p. 97); "Nous croyons cependant que ces obstacles manifestes (énumération des causes du retard et de la discrimination de la part des filles et des femmes) ne sont que des symptômes d'un phénomène de domination de l'homme sur la femme, quelque soit sa couleur ou sa nature" (p. 2). Les hommes pouvaient déjà s'en douter!

Quant à moi, l'auteur n'est pas seulement une lycéenne rwandaise de plus sur le palmarès féminin; elle prouve que les filles et les femmes ont amorcé, au Rwanda, un changement profond d'attitude vis-à-vis de l'école, de l'image qu'elles se font d'elles-mêmes et de l'image que les hommes leur attribuent. Bref, voilà une très longue note en faveur de l'émancipation de la femme au Rwanda. "Ce que femme veut, - disent les hommes -, Dieu le veut" et, quand il s'agit d'une religieuse, on dit en latin : "BIS FEMINA" ...

G.M. DION

x x

ZIGIRUMUGABE Sixte : Etude comparée des Politiques Educatives des Périodes Coloniale et Post-Coloniale au RWANDA, Mémoire de Licence, I.P.N. Butare 1981, 127 p.

De par son titre déjà, le travail de Monsieur ZIGIRUMUGABE se recommande à toute personne (homme et femme, national et étranger) désireuse de s'informer et de comprendre le système éducationnel du Rwanda. A l'heure surtout où d'aucuns s'interrogent sur les chances de succès de la Réforme lancée en 1979. Le travail révèle en effet que l'idée d'une réforme scolaire au Rwanda n'est pas neuve. Elle a été opérée par les autorités de la 1ère République et même par le colonialisateur belge, pour des raisons différentes, il est vrai.

M. ZIGIRUMUGABE expose clairement et intelligemment l'évolution historique et les motivations qui ont sous-tendu et sous-tendent encore l'enseignement au Rwanda, de la colonisation allemande à nos jours (1979). Prenant parti sans parti pris, il présente les conceptions et l'organisation de l'enseignement par les colonisateurs allemands et belges, les missionnaires, les partis politiques et les autorités des deux Républiques. Les Allemands (colons et missionnaires) avaient pour objectifs d'évangéliser, "de civiliser" et de préparer

des ouvriers et employés des colonies. Les Belges, indépendamment des changements d'optique selon les époques (1925, 1929, 1948, 1954) et les personnalités religieuses (Mgr Classe) ou administratives (Buisseret) ont essayé de promouvoir culturellement la masse, orienter le grand nombre d'élèves vers les tâches agricoles et artisanales et un petit nombre d'"élite" devant secondariser et servir d'aide aux Blancs. Les partis politiques préconisent la démocratisation de l'enseignement (PARMEHUTU), l'élévation de son niveau et l'introduction du cycle supérieur (UNAR), l'uniformisation et la multiplication d'écoles dans tous les coins du pays (RADER). La Première République met l'accent sur la scolarisation obligatoire et gratuite de tous les enfants jusqu'à 15 ans, d'où introduction du système de la double vacation, la révision de l'enseignement primaire de manière à donner à l'enfant le goût du travail manuel; la création des écoles postprimaires de métiers (p. 63). La Deuxième République axe son orientation sur "la formation d'hommes consciencieux ... des jeunes intégrés dans leur milieu ... d'une élite techniquement capable, moralement équilibrée et soucieuse des intérêts de la Nation". Toutes ces réformes et orientations ont connu et connaissent encore des échecs, parfois très cuisants.

Pour permettre au lecteur d'être juge souverain, l'auteur illustre ses propos par de nombreuses citations provenant des tendances diverses. Il évite ainsi le piège d'étayer ses dires par les seules citations qui le confirment. Son esprit critique ne cesse dans le même temps de nous livrer son opinion sur chaque prise de position d'une personne ou d'une époque. Sa conclusion finale réaffirme la définition du départ, empruntée à Robert Lafont, savoir : "l'éducation est l'action exercée par un adulte qui en a la charge sur un être jeune en vue de son développement physique, intellectuel, moral et de son intégration dans le milieu où il est destiné à vivre". L'adulte est l'Etat qui doit élaborer une véritable "politique éducative ... centralisée au sein d'un bureau national ... mettant en interaction les départements ministériels spécialement intéressés par l'action éducative". Conçu pour englober toute la société, cette

politique devrait s'étaler sur une période assez longue pour échapper aux aléas des changements politiques.

QUELQUES REMARQUES

L'introduction (10 pages sur 127) aurait gagné à être beaucoup plus brève et quelques-uns de ses sous-titres n'étaient pas nécessaires : Lectures sur le sujet (pages 4-5) : Importance de cette étude (pages 5-6). Nous serions moins catégorique dans l'affirmation que "les autorités ecclésiastiques ont formé des ministres de l'Eglise capables d'assumer leurs fonctions sans réclamer l'apui de leurs collègues européens" (page 47). De même nous pensons que l'Etat devrait accorder encore beaucoup plus d'attention aux propositions de la population et des milieux indépendants (ils devraient pouvoir exister) avant de lancer définitivement son programme. L'échec des réformes n'est pas seulement imputable à la limite des moyens gouvernementaux ni à la malimise étrangère. Elle est attribuable aussi et surtout à tout le climat social et à la politique gouvernementale où la pratique diffère souvent des intentions affichées. Le ton impératif des décisions, recommandations et documents officiels (le verbe devoir revient presque dans chaque déclaration) ne favorisera pas les résultats escomptés si aucune infrastructure n'a été mise en place et, si certaines fonctions sont mieux rémunérées que d'autres, indépendamment de leur importance dans le développement national.

J. NTAMAHUNGIRO

À nos abonnés de Belgique !



Nous sommes confus ! Une erreur s'est glissée dans le papillon qui vous invitait à renouveler votre abonnement.

C'est bien 1000 francs belges qu'il fallait lire. Quant au CCF, c'est le suivant :

000-0031366-35 Abbé J. Massion, Bruxelles.

SIGNES DU TEMPS



DIALOGUE inaugure une nouvelle rubrique ...

Des textes, des dessins, des slogans, déjà publiés, récoltés ici et là dans le vaste monde !

Pas forcément étrangers à nos préoccupations du moment

DU CHOC DES IDEES . . . JAILLIT LA LUMIERE !

Vous lirez ci-après :

- ITINERAIRE D'UN PEUPLE. Origine : Eglise de Sao Paulo (Brésil), extrait de "Solidarités", décembre 82, Montréal
- MOURIR AU TEXAS. Extrait de "La Liberté" décembre 82, Fribourg (Suisse)

Attention ! Comparaison n'est pas raison !

A monde qui change

doctrines nouvelles

L'ITINERAIRE D'UN PEUPLE

Mon histoire concerne un peuple qui est obligé de venir chercher du travail à la ville car dans la campagne il n'y a que pauvreté et mort...



En ville, les gens vivaient entassés les uns sur les autres dans de petites cabanes.



Nous n'y trouvions même pas les conditions de vie minimales et l'eau était contaminée.



Notre misère était d'autant plus grande que l'on vivait sous la menace constante de pelles mécaniques



Pour tout notre dur labeur, on ne recevait que de très bas salaires et nos poches étaient vides bien avant que la semaine ne se termine



...bien haute dans les nuages.



Pour nous, la religion signifiait



aller aux noces

Où, beaucoup d'entre nous se rendaient à l'église...mais l'église était distante de nos vies et de nos problèmes...



Dans l'église, quelques personnes se tenaient au sommet alors qu'une foule de gens se retrouvaient en bas.



aux baptêmes



aux enterrements



Cependant, l'église n'était pas épargnée par les troubles advenant dans la société.



Cette agitation a aidé à éveiller l'église.



Les prêtres en sont venus à rejoindre le peuple



et ils ont cherché à comprendre notre mode de vie et nos besoins.



Sipho raconta comment il fut mis à pied pour avoir demandé un salaire plus juste.



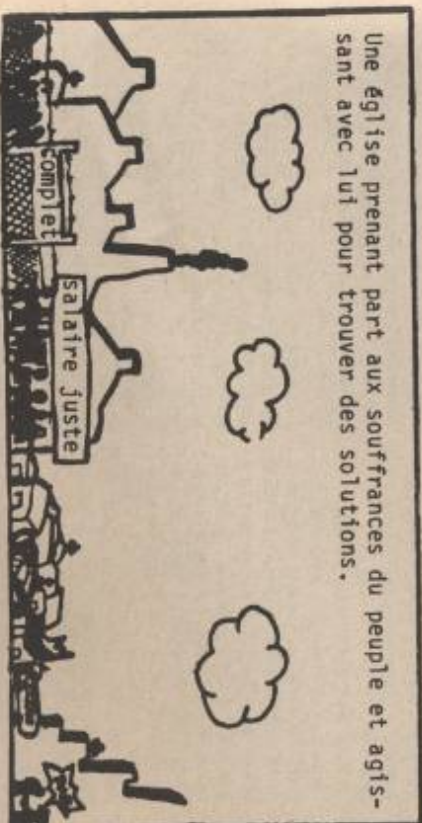
Thabo présentait les problèmes de notre communauté et Nana dit que chacun vivait divisé et isolé.



Alors on lut l'évangile et on réalisa que beaucoup de choses étaient injustes.



C'est ainsi que l'on commença à construire une nouvelle église...



Une église prenant part aux souffrances du peuple et agissant avec lui pour trouver des solutions.

Mourir au Texas

Mardi dernier à Huntsville, Texas USA, un homme, Charlie Brooks, condamné à mort pour meurtre, a été exécuté par piqûre intraveineuse, l'injection d'une solution sodique destinée à provoquer un arrêt du cœur. L'exécution s'est faite avec la participation d'un médecin, qui n'était pas là simplement pour constater la mort du condamné, mais pour la lui donner. Cette terrible «première» a soulevé sur place une intense émotion et a provoqué la protestation immédiate de l'Association médicale mondiale. On n'en attendait pas moins évidemment: un médecin ne peut accepter de se transformer en bourreau.

Mais nous redire cela aujourd'hui et à propos de cet événement, nous laissons un certain malaise: car il nous semble que chez plus d'un, l'indignation contre un crime qu'on ne risque pas de commettre de cette façon, peut fort bien s'accroître à l'égard d'un mal à peine différent qu'on pourrait éventuellement s'autoriser sans trop d'hésitation.

Une actualité plus proche de nous que cet horrible empoisonnement officiel au Texas, nous obligera sans doute un jour à revenir sur la question fondamentale, qui est loin d'être résolue (avec ou sans délais: avec ou sans indications), de la suppression par la médecine de la vie humaine naissante. A chacun de ses voyages Jean Paul II revient sur la question, avec une régularité qui nous oblige à rayer de nos tablettes l'idée qu'il court après la popularité.

Très précisément la question est celle-ci: s'il n'appartient pas à

la médecine de participer, comme à Huntsville, à l'interruption d'une vie «coupable», d'où lui viendrait le droit d'intervenir pour la suppression d'une vie innocente? Depuis Hippocrate on sait que son rôle est de sauver la vie, si elle le peut, et non de la détruire.

Mais le cas de Charlie Brooks pose encore une autre question. Il est odieux d'envisager un médecin (ou une infirmière) préparant la seringue mortelle, vérifiant son asepsie, disposant le tampon de coton et le petit carré de sparadrap - détail atroce et bouffon - pour éviter que le patient ne perde une goutte de sang avant d'agoniser quelques instants plus tard. Mais est-il plus réconfortant et plus satisfaisant pour la conscience de considérer l'officiel exécuteur des hautes œuvres montant sa guillotine et astiquant son couperet, ou bien, ailleurs, testant la solidité d'une corde et l'équilibre d'une potence, ou bien, ailleurs encore, vérifiant le fonctionnement de l'horrible garrot espagnol, ailleurs enfin, examinant la fiabilité de la munition qu'on fournira au peloton d'exécution...?

Peine de mort! Heureusement bientôt presque partout condamnée. Mais secrètement carressée comme la dissuasion idéale contre le crime, par combien d'honorables citoyens et de pieux chrétiens?

Peine de mort! Sa principale victime n'est pas le pauvre type, blanc ou noir, civil coupable ou militaire déchu, qu'on exécute. Sa principale victime c'est la dignité de l'homme, et de l'homme qui tue.

André Ducry

Courier des lecteurs

LA CATECHESE AU LYCEE DE NYUNDO

Mon article, "Catéchèse ou non?" qui a été publié dans le n° 94 de "DIALOGUE" a été rédigé en juillet 82. Pour ce que j'y écris à propos des cours de religion au Lycée de Nyundo, je me réfère à une situation qui n'est plus la même aujourd'hui.

En effet, un Pasteur de l'Eglise Presbytérienne, le Révérend Léonidas NTIBIMENYA, a été affecté à temps plein au Lycée de Nyundo. Avec compétence et dévouement, il donne cours aux jeunes filles protestantes (presbytériennes, épiscopaliennes, baptistes, pentecotistes et même adventistes). Il est exigeant au niveau académique et cela rétablit donc les choses au point de vue des "points" à mettre au bulletin. Il reste cependant que deux professeurs n'ont nécessairement pas la même façon de "juger" les résultats scolaires! Mais il est indéniable qu'il y a là une nette amélioration de la situation que j'avais donc exagérément qualifiée de "malsaine et injuste"!

Souhaitons que les Eglises protestantes aient pour d'autres écoles également un personnel plus nombreux, compétents et dévoués! Cela pourrait faire l'objet de notre prière!

P. MAYENCE

Un abondant courrier en provenance du Burundi, de la part du P.J. KEUPPENS vient souligner l'importance de ce débat. Il ne nous est malheureusement pas possible de le publier ici: l'article comprenant une longue série de citations pontificales relatives à la catéchèse destinée à éclairer des points demeurés obscurs dans l'article du Père Mayence. Merci au P. Keuppens! N.D.L.R.

POUR UN CERAI QUI SOIT UN VRAI SERVICE DE LA JEUNESSE

Ne serait-il pas indiqué que les jeunes du CERAI ne viennent étudier que deux ou trois matinées par semaine ? Le reste du temps serait laissé pour les occupations à la maison. On assurerait ainsi le lien social et économique avec la colline et on doublerait en même temps le nombre des candidats possibles.

Pour étudier quoi ? Le ministère a concocté des séries de programmes entre lesquels les autorités locales étaient priées de choisir. Je repose le problème à partir de ce que les jeunes eux-mêmes souhaitent. Qu'est-ce qui peut les intéresser ? Qu'est-ce qui vaut la peine et la dépense ? Les journées qu'ils donnent à l'école seront-elles compensées par un gain quelconque ? Je me risquerais à parier qu'un jeune homme est intéressé à connaître un peu de français courant, peut-être des éléments de swahili, des rudiments d'économie, d'hygiène et de santé. Quant à l'apprentissage d'un métier précis (menuiserie, maçonnerie) cela peut être utile, mais, je me demande si on ne s'est pas trop braqué sur ce type de leçon. D'autant plus qu'on proclame d'emblée que le CERAI ne donnera pas de travail. Et puis, où trouver les matériaux pour tant de mains-d'œuvre ?

Les expériences passées incitent plutôt à la prudence. Il faut faire davantage confiance à la capacité d'autofor-
mation par le milieu. Un principe doit être respecté : le programme du CERAI doit correspondre au gain escompté par le jeune homme ainsi qu'à la dépense qu'il doit fournir. Dans ce cas seulement, le CERAI fonctionnera comme un service pour la jeunesse d'aujourd'hui.

Le risque n'est pas utopique de se servir de ces jeunes pour justifier des salaires d'adultes et des rentées de devises à Kigali.

A bon entendeur ...

A. DUSSART

Petit catéchisme

CONNAISSEZ-VOUS DIALOGUE ?

L'année 1982 a été décisive pour notre Revue. Une association "DIALOGUE" a été constituée. Par la suite, un règlement intérieur est venu préciser les objectifs et les rôles.

Nous pensons qu'il n'est pas inutile de présenter à nos lecteurs quelques-uns de ces textes et leur faire connaître ainsi les rouages de notre modeste organisation.

Une revue indépendante ...



DIALOGUE n'est pas l'organe officiel ou officieux de l'Etat ou de l'Eglise. C'est une revue privée qui appartient à un groupe de personnes (actuellement une trentaine) qui ont adhéré à une association sans but lucratif (ASBL) appelée "DIALOGUE" et reconnue comme tel par un arrêté ministériel (cfr. Journal Officiel du 1 Novembre 1982).

Cette association a pour but "la promotion de l'information, de la recherche intellectuelle, de l'animation culturelle dans une perspective chrétienne, notamment par la publication d'une revue" (cfr. Statuts art. 3).

qui affiche sa couleur ...



Si DIALOGUE n'est pas une revue d'Eglise, ses rédacteurs ont pourtant des convictions. Ils veulent réagir en "chrétiens", en abordant "tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres qui intéressent surtout le Rwanda" (Règlement intérieur, art.1) Cette perspective ne signifie pas ghetto et fermeture, mais accueil "oecuménique" de toutes les opinions, à

condition qu'elles "servent la vérité et soient respectueuses des personnes" (Règlement intérieur, art. 6).

et qui dépasse l'information



"La revue DIALOGUE" est une revue d'information et de réflexion. Elle déborde le caractère purement informatif pour mettre des jugements de valeurs sur les problèmes traités" (Règlement intérieur, art.5). Notre revue ne craint pas de "prendre position".

Comment faire partie de l'ASBL DIALOGUE ?



Rien de plus facile. Si vous partagez notre objectif, demandez votre adhésion à l'association en écrivant à son président, représentant légal : M. J.B. NGIRABACU, B.P. 572 KIGALI.

Qui rédige DIALOGUE ?



Un comité de rédaction, nommé pour trois ans par le Comité Exécutif de l'ASBL, assure la rédaction de la revue. Un secrétaire de rédaction anime et coordonne les activités de ce comité.

Voulez-vous en faire partie ? N'hésitez pas à nous le dire. Surtout si vous habitez Kigali.

Qui est responsable de la publication ?



"Le comité de rédaction est collectivement responsable de l'édition de la revue" (Règlement intérieur, art. 13). Ce qui ne signifie pas que tous les articles expriment l'avis unanime des membres du comité. Dans ce cas, une mention particulière exprime cette réserve. Le courrier des lecteurs devrait permettre l'expression des opinions particulières.

Des rubriques variées



En principe, chaque numéro présente un numéro particulier. S'y ajoutent des rubriques que l'on voudrait constantes : Actualités rwandaises - Dans l'Eglise au Rwanda - A travers livres et revues - Signes du temps - Courrier des lecteurs.

Comment s'imprime DIALOGUE ?



Chaque numéro de la revue est entièrement composé et dactylographié par les services de la rédaction. L'imprimerie de Kabgayi assure ensuite la reproduction des manuscrits par procédé offset. Tirage moyen : 1100 exemplaires.

Voulez-vous écrire ?



Nous vous y encourageons vivement. En effet, "pour être fidèle à son titre, la revue DIALOGUE recourt au plus grand nombre possible de collaborateurs et encourage l'échange entre ses lecteurs" (Règlement intérieur, art. 2). Vos manuscrits, rédigés en langue française, doivent parvenir à la rédaction (KIGALI, B.P. 572). Ils circulent ensuite parmi les membres du comité de rédaction qui donnent leur appréciation. Finalement, ils sont composés et acheminés vers l'imprimerie, ou alors ... ils retournent à leurs auteurs. Ce processus nécessite pas mal de temps. Ne vous affolez pas de ces délais. Verba volant, scripta manent !

Et l'argent ?



DIALOGUE ne vit que du soutien de ses lecteurs et de ses amis proches ou lointains. Aucune rémunération n'est prévue pour les articles. Actuellement, toutes les charges sont assumées par des bénévoles, sauf celle du secrétaire-dactylographe. Les sommes recueillies par la vente et les abonnements couvrent à peine les frais de l'imprimerie. Alors ...

Comment s'abonner à DIALOGUE ?



Le plus simple : utilisez les services de GEMECA à Kigali ou notre compte à la BCR : 3778/92 KIGALI. Pour l'étranger, consultez les diverses possibilités mentionnées sur la couverture. Surtout n'oubliez pas de nous communiquer votre adresse et vos changements d'adresse.

Je suis abonné mais je ne reçois pas DIALOGUE



Nous en sommes vraiment désolés. Des plaintes de ce genre nous parviennent hélas trop fréquemment. Surtout après la parution d'un numéro particulièrement recherché. Et pourtant, soyez certains que nous mettons tout en oeuvre pour que la revue vous parvienne dans les meilleurs délais et sous de bonnes conditions. Nous le regrettons d'autant plus que nous ne sommes pas spécialement gâtés par les tarifs postaux, vraiment excessifs pour les expéditions à l'étranger.

Voulez-vous faire survivre DIALOGUE ?



Alors *abonnez-vous*. Et *abonnez vos amis*. Cela vaut mieux que d'acheter la revue au numéro. Vous disposerez ainsi d'une collection complète à la fin de l'année et vous nous permettrez de planifier la publication.

Et pour vous encourager : une offre exceptionnelle



Une bonne nouvelle! Tout lecteur qui a contracté à titre personnel un abonnement pour 1983 et qui nous fait connaître un nouvel abonné pour la même année recevra à titre gracieux un exemplaire de la brochure "Développement endogène", publiée conjointement par DIALOGUE et le Coopérateur TRAFIPRO.

ATTENTION ! Cette offre exceptionnelle ne vaut que jusqu'au 1 juin 1983.

LA REDACTION

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion.

Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.

Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE
B.P. 572
KIGALI